

Chapitre I - Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

A. QU'ENTEND-ON PAR « DMA » ?

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) sont produits par les ménages, les activités économiques et les administrations. Ils sont collectés par le service public d'élimination des déchets et sont compris dans les déchets municipaux :

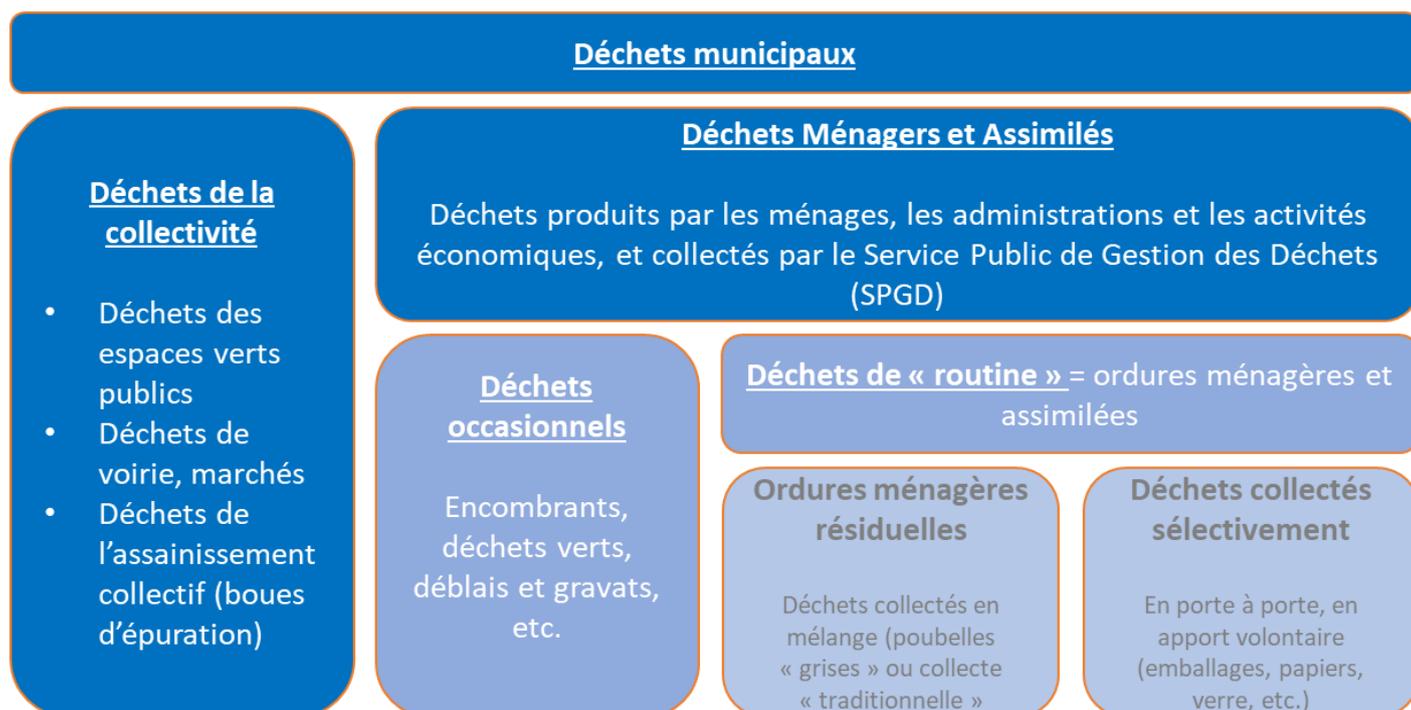
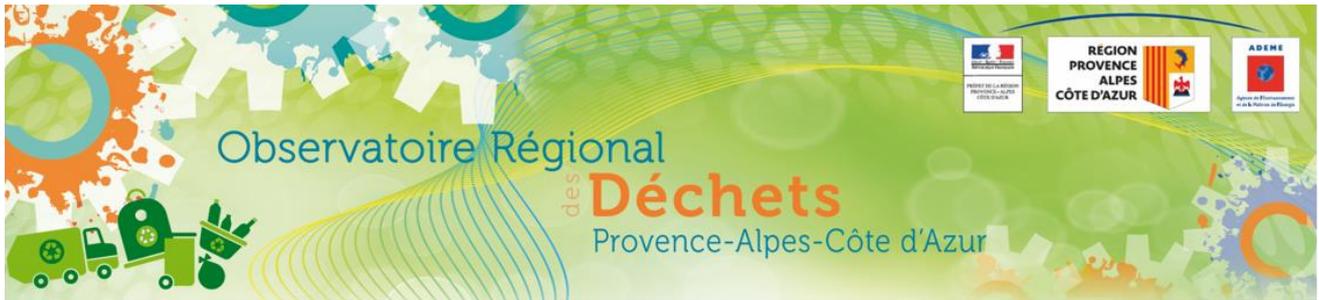


Tableau 1 : Composition des déchets municipaux (gérés par les collectivités locales)



B. CHIFFRES CLES 2020 - COLLECTE DES DMA

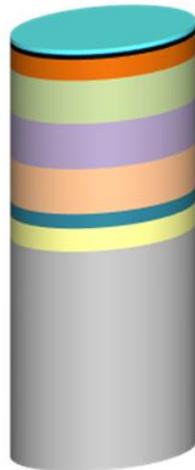


COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

- 60 collectivités exercent au moins une compétence Déchets
- 3 581 000 tonnes de DMA collectés par le service public. 41 % suivent une filière de valorisation (matière et organique)
- 3 757 000 tonnes de Déchets d'Activités Economiques (DAE) non dangereux non inertes collectés : 24 % traités dans les mêmes installations que les DMA, 35 % collectés par le service public
- La dépense totale affectée à la collecte et au traitement des DMA s'élève à 922 millions d'euros (environ 179 €/hab.)

**LES DÉCHETS
COLLECTÉS PAR LE
SERVICE PUBLIC
D'ENLÈVEMENT
DES DÉCHETS
(DMA)**

3 581 000 tonnes



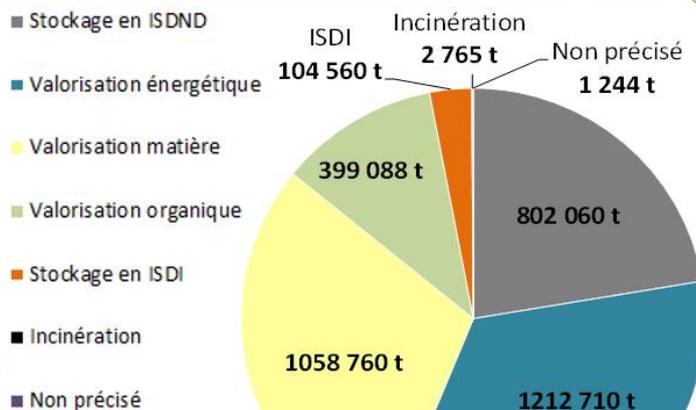
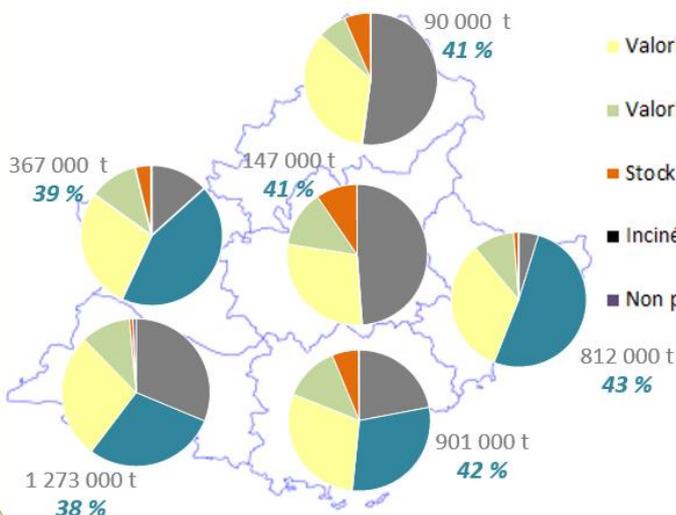
704 kg de DMA
collectés par habitant

**Pour un peu plus de
5 millions d'habitants**

■ Encombrants	76 kg/hab.	■ Autres déchets	7 kg/hab.
■ Déblais et gravats	79 kg/hab.	■ Textiles	1 kg/hab.
■ Verre	25 kg/hab.	■ Déchets dangereux dont DEEE	7 kg/hab.
■ Emballages et papiers	38 kg/hab.	■ Matériaux recyclables (bois, métaux...)	34 kg/hab.
■ Ordures ménagères résiduelles	364 kg/hab.	■ Biodéchets (Déchets verts et produits alimentaires)	73 kg/hab.

LA DESTINATION DES 3,6 MILLIONS DE TONNES DE DMA COLLECTÉS

**41 % des déchets collectés
sont valorisés**



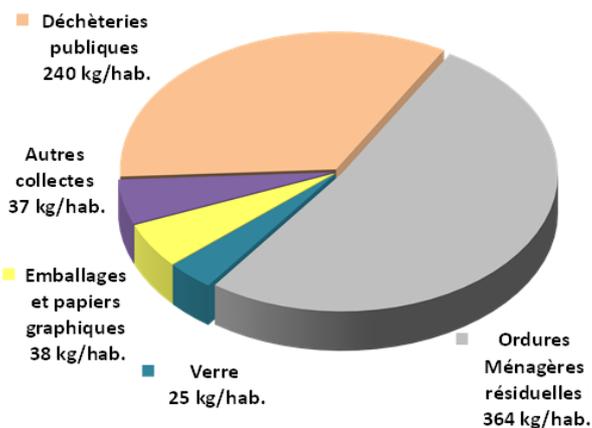
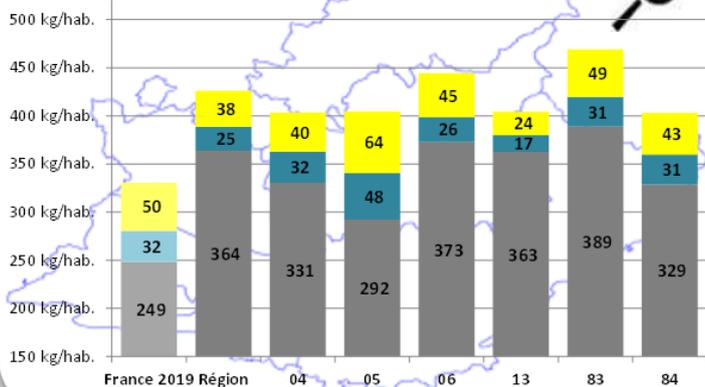
3,3 % traités hors région

LES PERFORMANCES GLOBALES DE COLLECTE DES DMA

Ordures Ménagères et Assimilées (OMr + Verre + emballages et papiers) : 426 kg/hab.

(France 2019 : 332 kg/hab.)

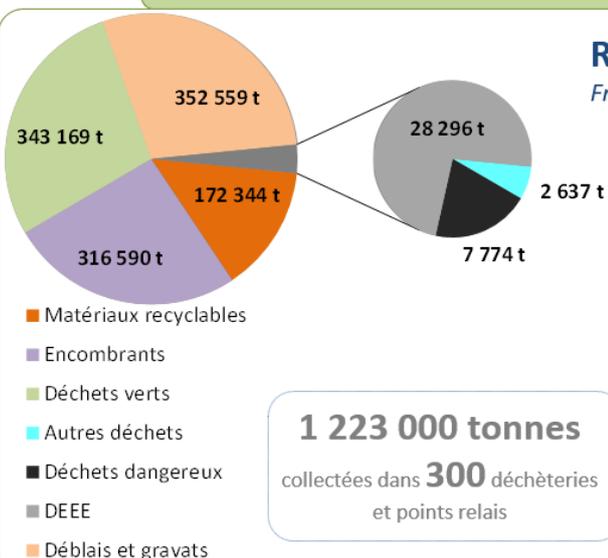
2 168 000 tonnes collectées



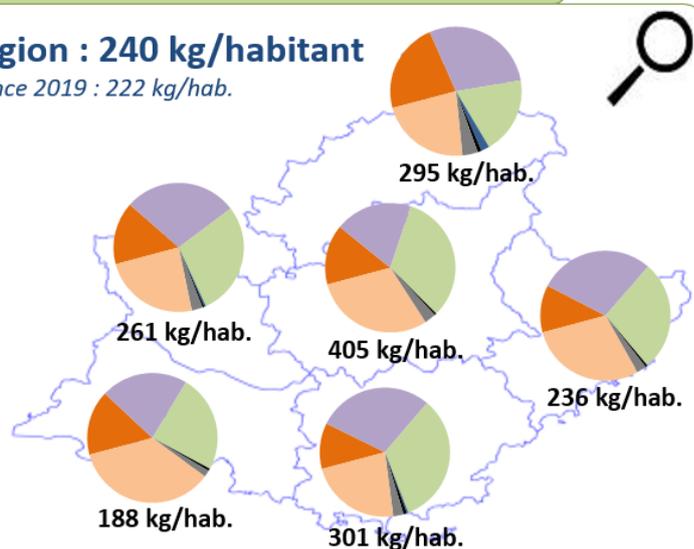
LES PERFORMANCES DE COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

Région : 240 kg/habitant

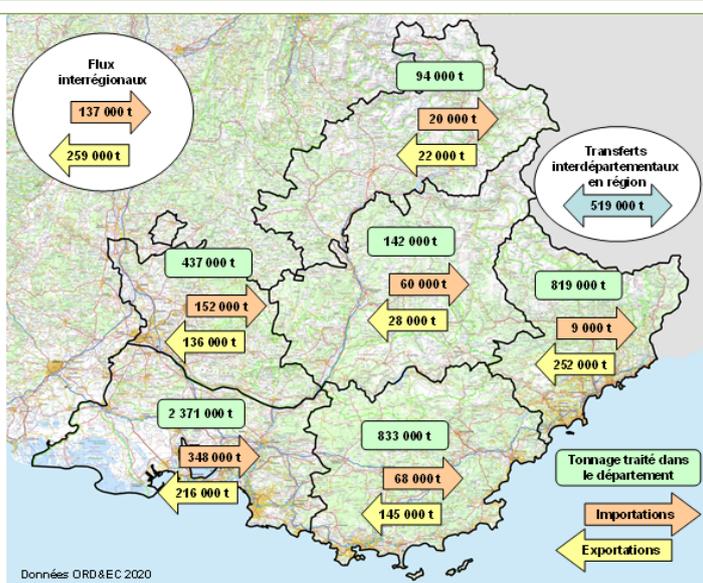
(France 2019 : 222 kg/hab.)



1 223 000 tonnes
collectées dans **300** déchèteries
et points relais



LES MOUVEMENTS DE FLUX DE DÉCHETS ENTRANTS DANS LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT



81 installations de traitement des DMA opérationnelles en région

59 installations utilisées hors région

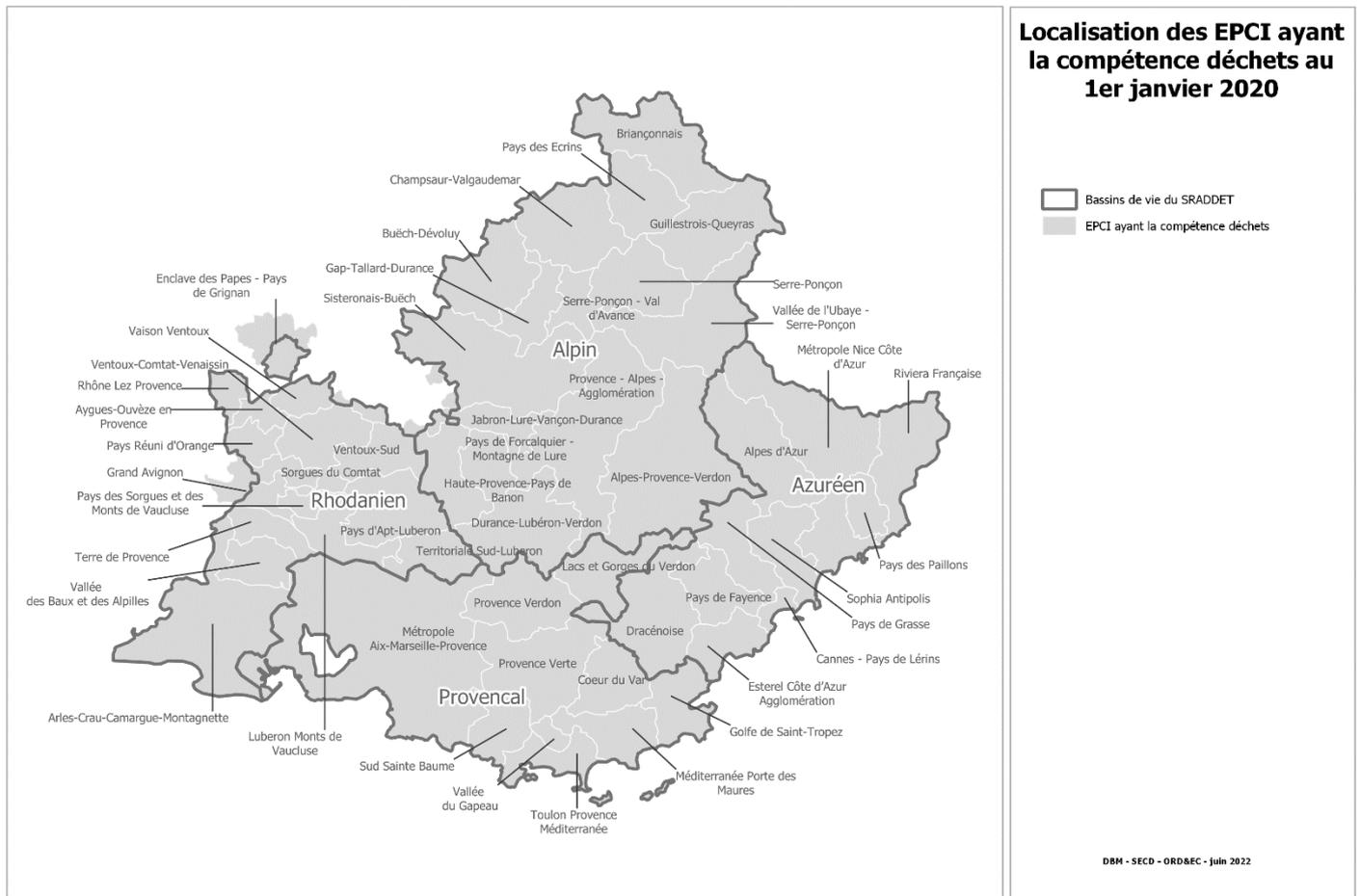
Source : Observatoire Régional des Déchets – Données 2020 fournies par les collectivités de la région observatoire-dechets@maregionsud.fr

Date de publication : juin 2022

C. L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT

1. Les établissements à fiscalité propre compétents en 2020

Au 1er janvier 2017, la compétence de gestion des déchets ménagers est devenue obligatoire pour toutes les métropoles, communautés de communes et communautés d'agglomération (loi n°2015-991 du 7 août 2015).



Carte 1 : EPCI ayant la compétence Déchets au 1^{er} janvier 2020, répartis par bassin

2. La répartition des EPCI par bassin

Les bassins de vie du territoire ont été définis dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, selon le parti pris spatial du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Il en ressort ainsi 4 bassins de vie dont la composition est la suivante :

ALPIN	RHODANIEN	AZUREEN	PROVENCAL
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	CA Arles-Crau-Camargue-Montagnette	CA Cannes Pays de Lérins	CA de la Provence Verte
CA Gap-Tallard-Durance	CA du Grand Avignon	CA de la Riviera Française	CA Sud Sainte Baume
CA Provence-Alpes-Agglomération	CA Luberon Monts de Vaucluse	CA de Sophia Antipolis	Métropole Toulon Provence Méditerranée
CC Alpes-Provence-Verdon "sources de Lumière"	CA Terre de Provence	Dracénie Provence Verdon Agglomération	CC Cœur du Var
CC Buëch-Dévoluy	CA Ventoux-Comtat-Venaissin	CA du Pays de Grasse	CC de la Vallée du Gapeau
CC Champsaur-Valgaudemar	CC Aygues-Ouvèze en Provence	CA Var Esterel Méditerranée	CC du Golfe de Saint-Tropez
CC du Briançonnais	CC des Pays de Rhône et Ouvèze	CC Alpes d'Azur	CC Lacs et Gorges du Verdon
CC du Guillestrois et du Queyras	CC des Sorgues du Comtat	CC du Pays de Fayence	CC Méditerranée Porte des Maures
CC du Pays des Ecrins	CC du Pays des Sorgues et des Monts de Vaucluse	CC du Pays des Paillons	CC Provence Verdon
CC du Sisteronais-Buëch	CC Enclave des Papes-Pays de Grignan	Métropole Nice Côte d'Azur	Métropole d'Aix-Marseille-Provence
CC Haute-Provence-Pays de Banon	CC Pays d'Apt-Luberon		
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	CC Pays Vaison Ventoux		
CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure	CC Rhône Lez Provence		
CC Serre-Ponçon	CC Territoriale Sud-Luberon		
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	CC Vallée des Baux-Alpilles		
CC Vallée de l'Ubaye - Serre-Ponçon	CC Ventoux Sud		

Tableau 2 : Répartition des EPCI à compétence Déchets, par bassin de vie (SRADDET)

3. Les compétences des acteurs publics de la gestion des DMA

Le tableau ci-après présente l'organisation des différents acteurs publics exerçant (hors délégation) au moins une des 4 compétences de collecte et/ou traitement des déchets (collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) dite « collecte traditionnelle », collecte sélective, Déchèterie, Traitement). On entend par « acteur public » les communes ou structures intercommunales (EPCI, syndicats) disposant d'une compétence de collecte ou de traitement des déchets ménagers.

Compétence	Région	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
Collecte traditionnelle	52	8	8	7	4	12	13
Collecte sélective	55	9	8	7	4	13	14
Déchèterie	53	8	8	5	4	13	15
Traitement	33	3	7	5	3	7	8

Tableau 3 : Nombre d'acteurs publics exerçant une compétence Déchets au 31/12/2020

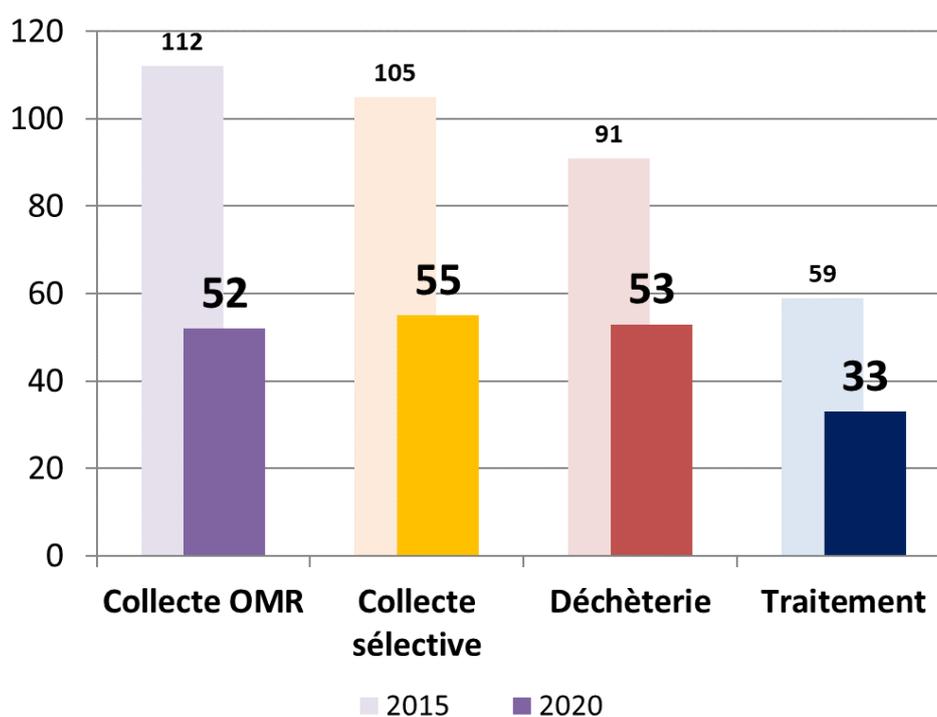


Figure 1 : Evolution du nombre de collectivités compétentes, par type de compétence, entre 2015 et 2020

Du fait de l'importante réorganisation territoriale opérée entre 2016 et 2017, liée à la loi Notre, plusieurs départements ont connu une forte mutualisation de leurs moyens et un regroupement significatif des structures intercommunales, notamment à travers les Schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI).

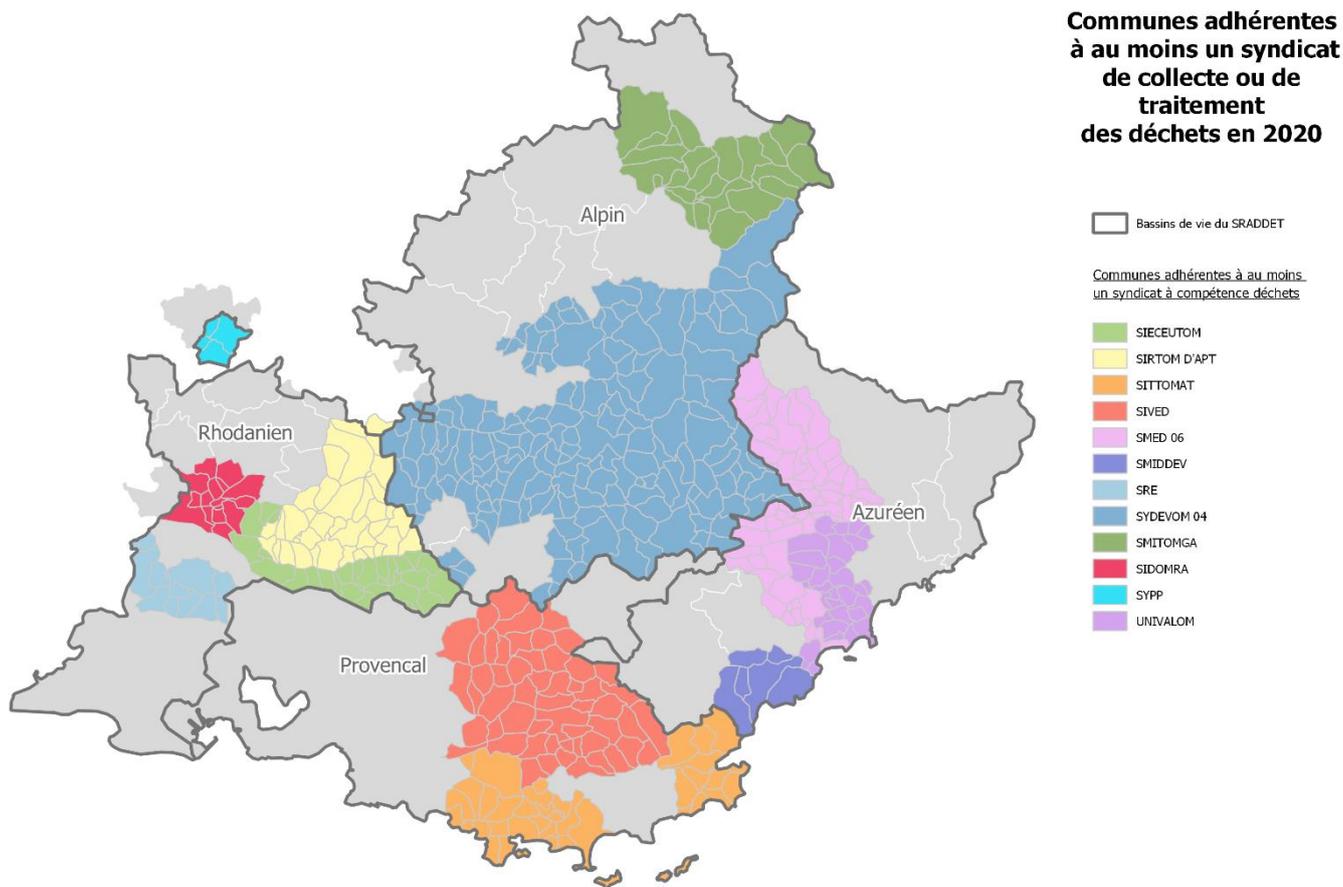
En 2020, la région compte **60 collectivités exerçant au moins une compétence Déchets** (119 en 2016), soit 2 fois moins qu'en 2016 :



Figure 2 : Evolution du nombre de collectivités ayant au moins une compétence Déchets, entre 2013 et 2020

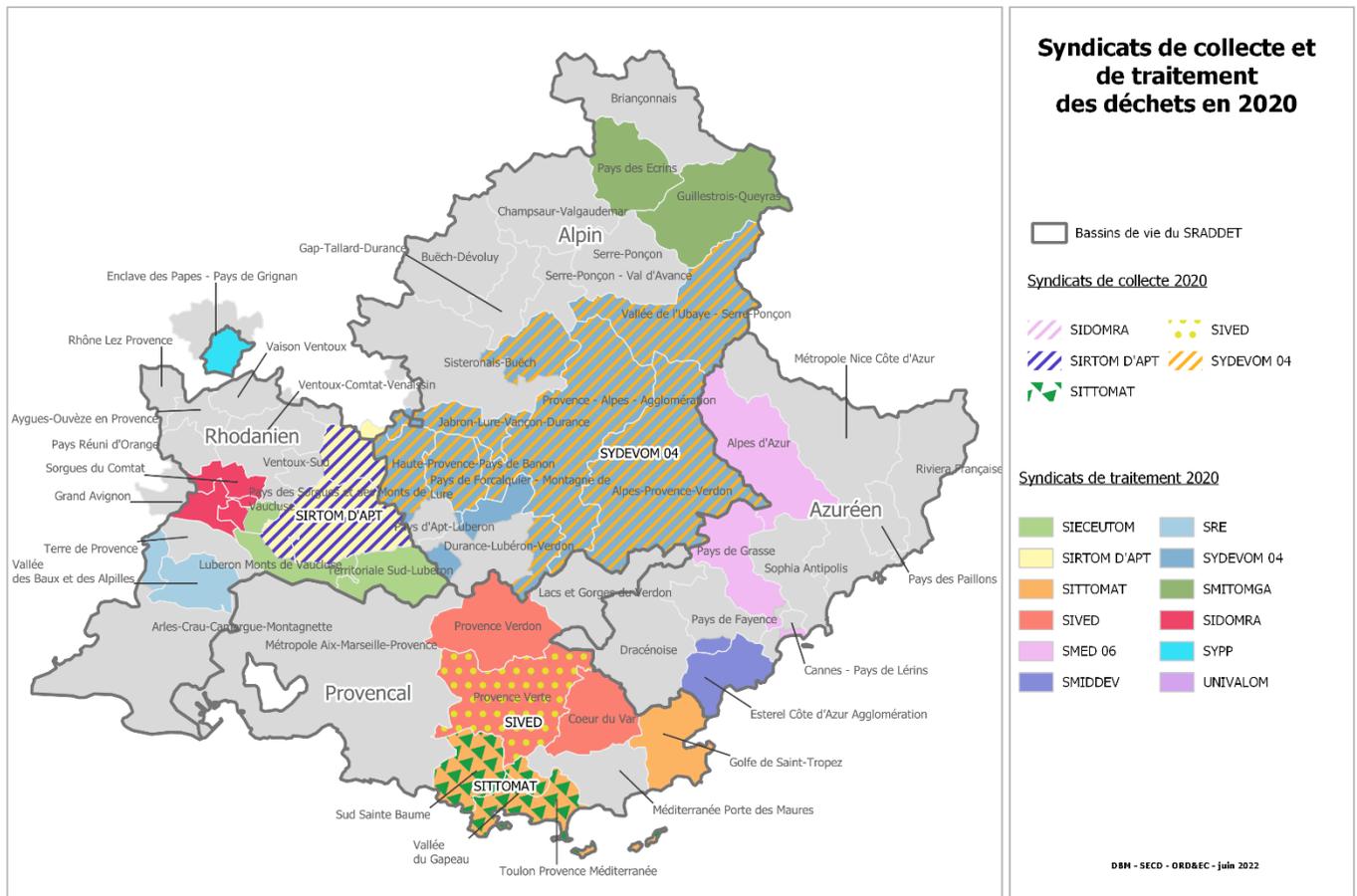
Pour rappel, au 1er janvier 2017, la compétence de gestion des déchets ménagers devient obligatoire pour toutes les métropoles, communautés de communes et communautés d'agglomération (loi n°2015-991 du 7 août 2015). Toutefois, certains EPCI délèguent tout ou partie de leur compétence en matière de gestion des déchets à un ou plusieurs syndicats.

La carte ci-après présente le périmètre géographique total (par commune) des syndicats présents sur le territoire régional, qu'il s'agisse de syndicat de collecte et/ou de traitement des déchets :



DBM - SECD - ORD&EC - juin 2022

Carte 2 : Périmètre communal des syndicats de collecte et/ou traitement en région

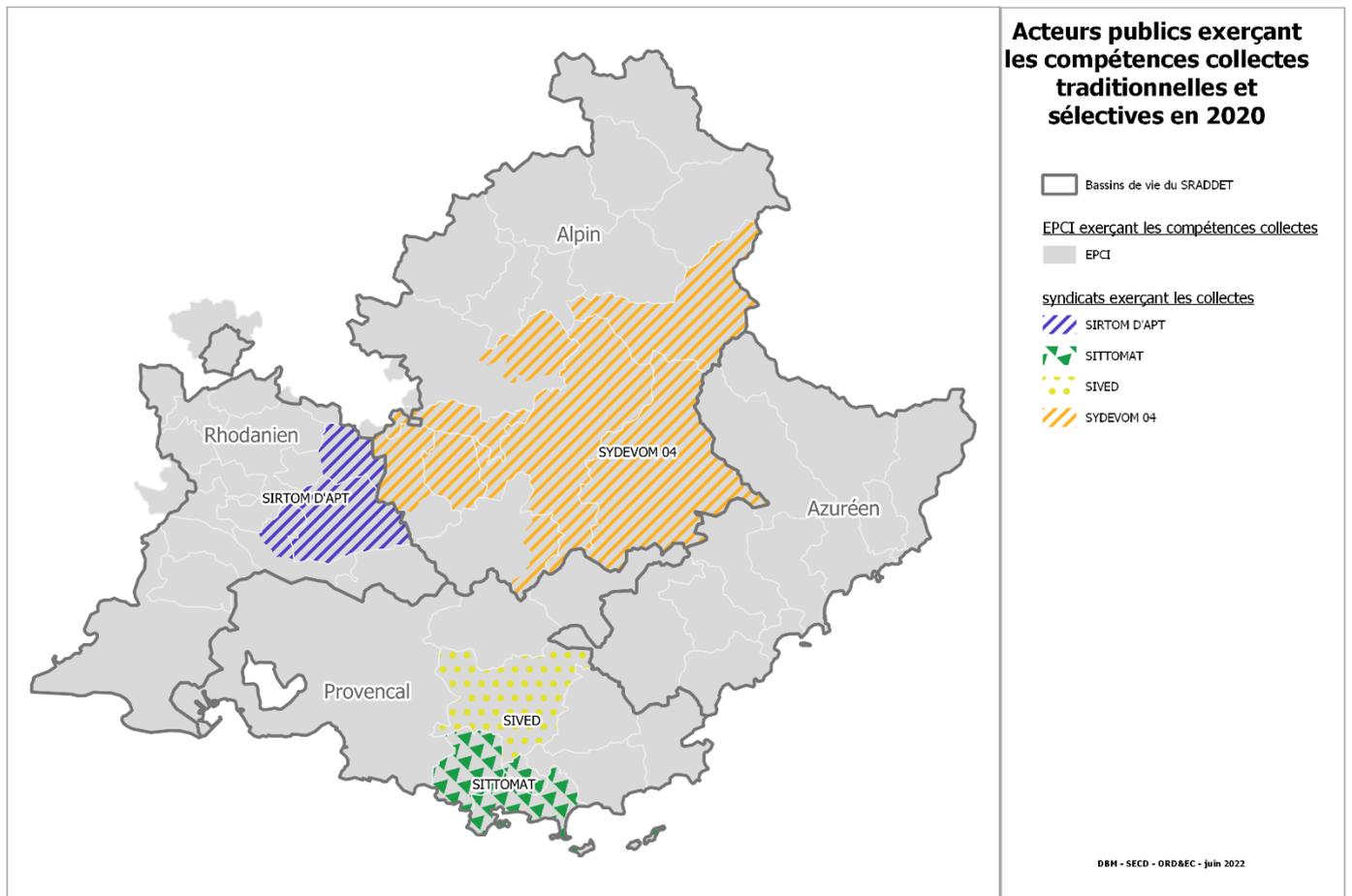


Carte 3 : Localisation de tous les syndicats de collecte et/ou traitement de la région

Une analyse parallèle des 2 cartes ci-avant permet d'appréhender la complexité du fonctionnement des syndicats en région.

En voici quelques illustrations, non exhaustives :

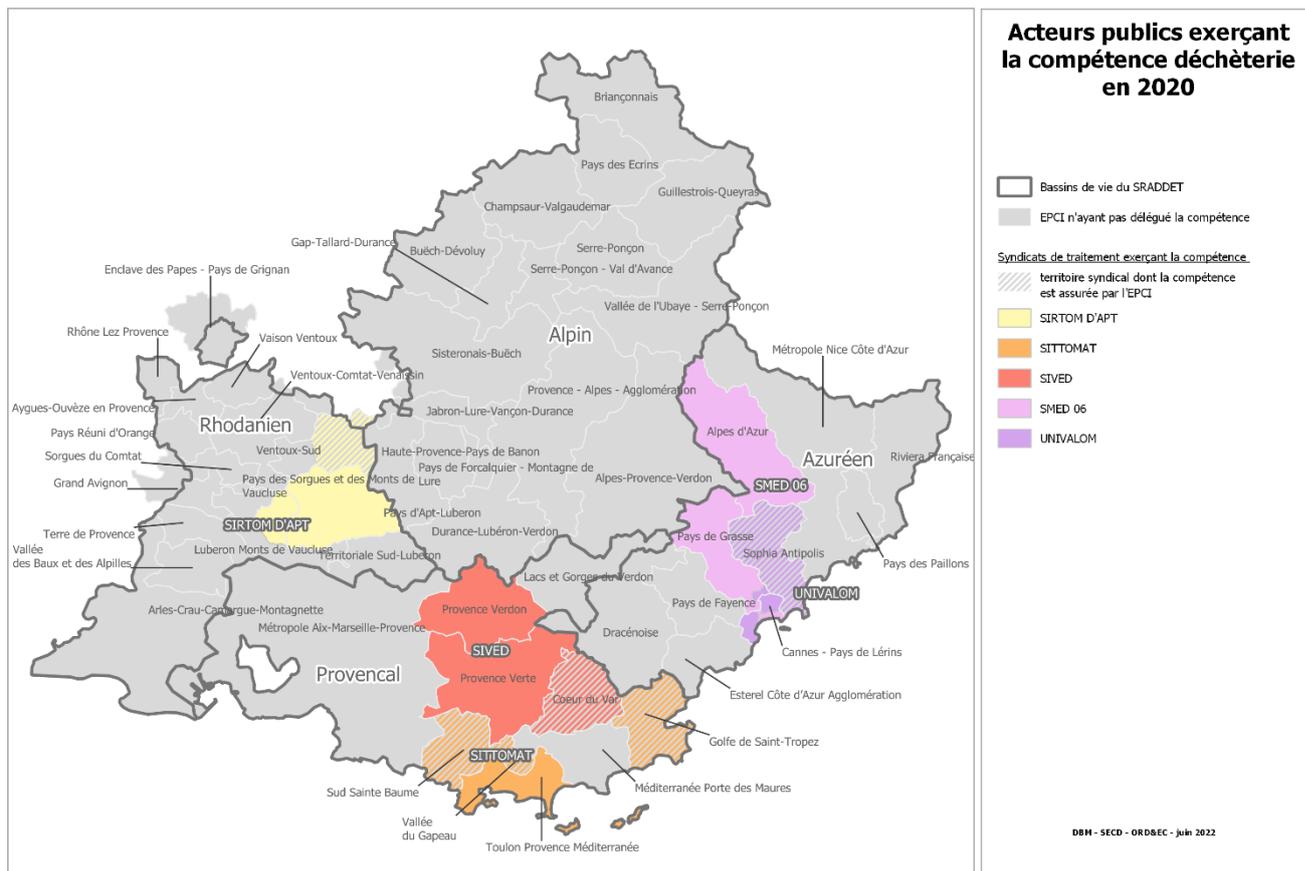
- Le périmètre du SIVED Nouvelle Génération (NG) (83) diffère significativement selon la compétence collecte ou traitement retenue. En ce qui concerne la compétence de Collecte, le SIVED Nouvelle Génération a en charge la Communauté de communes Provence Verte. La Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon exerce désormais la compétence Collecte (auparavant déléguée au Syndicat Mixte du Haut Var (dissout au 31/12/2018)), tout comme la Communauté de communes Provence Verdon (auparavant collectée par le Syndicat mixte de la Zone du Verdon (dissout au 31/12/2019)).
- Le SYDEVOM 04 exerce la compétence de collecte sur un grand nombre d'EPCI, parfois « incomplets ». Il exerce les compétences Collecte et Traitement sur une partie de la Communauté de communes Haute Provence Pays de Banon (l'ancien périmètre de Haute Provence étant historiquement exclu du SYDEVOM...) et sur une partie de la Durance Lubéron Verdon Agglomération (DLVA). Par ailleurs, le SYDEVOM exerce uniquement la compétence Traitement sur les EPCI Alpes-Provence-Verdon et Ubaye Serre-Ponçon.



Carte 4 : EPCI exerçant la compétence Collecte traditionnelle et sélective

Pour 3 EPCI, la compétence globale de collecte (ordures ménagères résiduelles et sélectives) a été déléguée en 2020 à 2 syndicats différents.

- Le SIRTOM d'APT collecte ainsi toute la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon et en gère également les déchèteries. Le périmètre de ce syndicat est toutefois plus large lorsqu'il s'agit de la compétence Traitement.
- Le SIVED NG est en charge de la collecte de la Communauté de communes Provence Verte.



Carte 5 : EPCI exerçant la compétence Déchèterie

- Le SMED 06 gère les déchèteries intercommunales du Pays de Grasse et Alpes d'Azur.
- UNIVALOM gère une partie des déchèteries de Cannes-Pays de Lérins.
- Le SITTOMAT gère les déchèteries de Toulon Provence Méditerranée et de la Vallée du Gapeau.
-

4. La typologie des acteurs publics exerçant la compétence Collecte Traditionnelle

Afin de comprendre le contexte (habitat, activité économique, tourisme) lié aux collectivités de la région, le tableau ci-après présente la répartition des structures exerçant la compétence Collecte Traditionnelle (OMr) selon leur typologie (rural, touristique, etc.) :

Typologie des acteurs publics avec compétence Collecte traditionnelle	Nombre d'acteurs publics	Nombre de communes adhérentes	Population adhérente estimée (SINOE INSEE 2020)	Part de la population totale adhérente (%)
URBAIN	5	172	2 421 518 hab.	46,46 %
URBAIN dense	2	61	987 019 hab.	18,94 %
MIXTE à dominante rurale	17	401	826 900 hab.	15,86 %
TOURISTIQUE urbain	4	34	412 188 hab.	7,91 %
MIXTE à dominante urbaine	7	54	299 905 hab.	5,75 %
Très TOURISTIQUE	12	230	210 216 hab.	4,03 %
RURAL avec ville centre	5	77	54 740 hab.	1,05 %

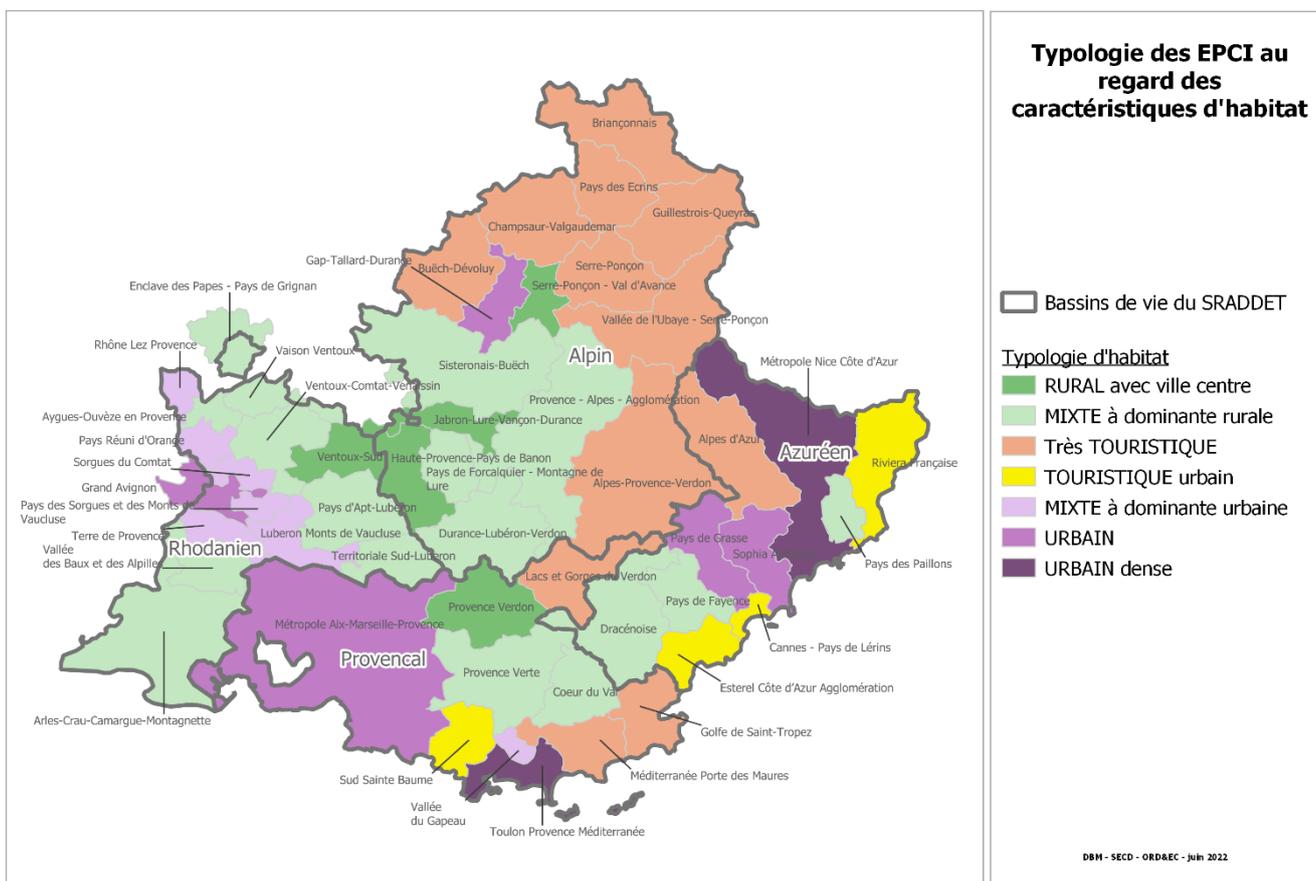
Tableau 4 : Typologie des acteurs publics à compétence collecte traditionnelle au 31/12/2020

À l'échelle régionale, le territoire est marqué par une importante proportion d'**habitants en zones urbaines** (env. 65 % de la population) avec seulement 7 acteurs publics (5 Urbains et 2 Urbains denses). Le nombre de collectivités touristiques a fortement diminué entre 2016 et 2019, passant de 37 à 16, du fait notamment de la réorganisation territoriale de 2017 et l'élargissement des périmètres d'EPCI.

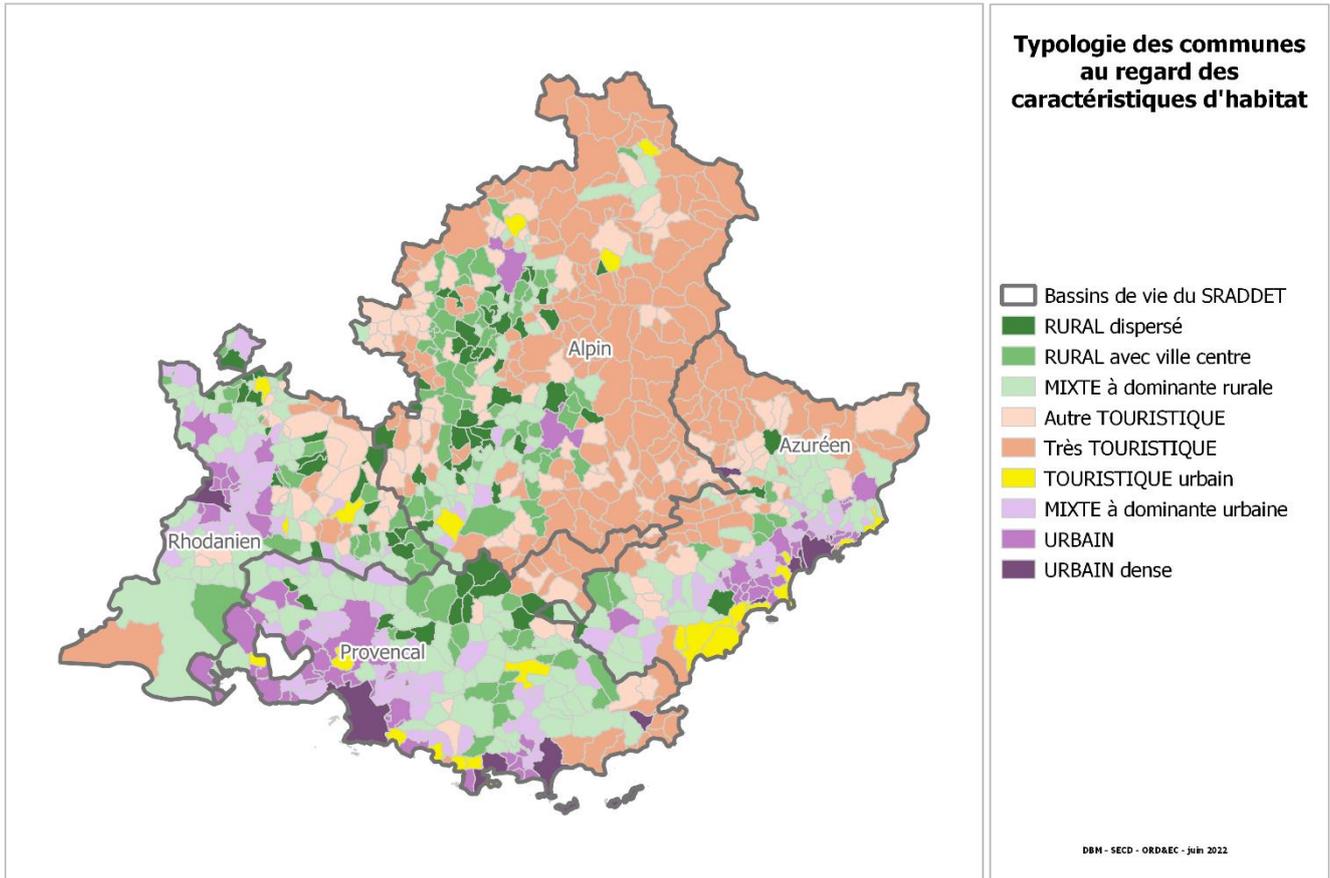
Ces typologies semblent pertinentes pour expliquer en partie les valeurs élevées des performances de collectes (kg/hab.) par rapport aux données nationales mais ne peuvent à elles-seules tout expliquer.

En tout état de cause, il conviendrait de superposer également une analyse des activités économiques, qui semblent avoir un impact significatif sur les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En comparant également les typologies basées sur les intercommunalités et les communes, il est possible de constater toutes les difficultés que peut rencontrer une intercommunalité dans l'organisation de la gestion des déchets de son territoire :



Carte 6 : Typologie par intercommunalité en 2020



Carte 7 : Typologie par commune en 2020

5. Le statut juridique des acteurs publics exerçant la compétence de Collecte traditionnelle

Ce tableau présente la forme juridique des différents acteurs publics exerçant la compétence de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr) :

Type de statut juridique	Nombre d'acteurs publics	Part des acteurs publics (%)	Nombre de communes adhérentes	Nombre d'habitants (estimation SINOE INSEE 2020)	Part de la population totale adhérente (%)
Métropole	3	5.77	153	2 890 167 hab.	55,45 %
Communauté d'agglomération	15	28.85	268	1 413 132 hab.	27,11 %
Communauté de communes	32	61.54	516	698 259 hab.	13,40 %
Structure intercommunale	1	1.92	54	166 029 hab.	3,19 %
Syndicat mixte	1	1.92	38	44 899 hab.	0,86 %

Tableau 5 : Statut juridique des acteurs publics au 31/12/2020

Les 3 métropoles représentent à elles seules plus de la moitié de la population régionale. Associées aux communautés d'agglomération, elles collectent les OMr de 82 % de la population régionale.

La structure intercommunale correspond au SIVED Nouvelle Génération (NG), en charge de la collecte des OMr de la Communauté d'agglomération Provence Verte, sur le département du Var.

Pour rappel, un **syndicat intercommunal (structure intercommunale)** est une entité juridique créée entre deux ou plusieurs communes pour mettre en commun la gestion d'un ou plusieurs équipements ; tandis qu'un **syndicat mixte** est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France, créé par le décret-loi du 30 octobre 1935, afin de permettre à des collectivités de s'associer entre elles ou avec des établissements publics.

On parle de **syndicat mixte** car la structure peut associer des collectivités de natures différentes, comme des communes et un département par exemple. La structure peut associer également des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) entre eux comme avec les pôles métropolitains. En Provence-Alpes-Côte d'Azur il ne reste plus que la Sirtom d'Apt (la Syndicat mixte de la Zone du Verdon a en effet été dissout au 31/12/2019).

D. LA PREVENTION

Au cours du 1^{er} trimestre 2022, l'ORD&EC a réalisé 4 enquêtes complémentaires auprès des 62 EPCI et syndicats de la région. Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, et les campagnes de caractérisations ;
- Les déchèteries et le réemploi ;
- Les stratégies de collecte des biodéchets alimentaires ;
- La tarification incitative.

A noter que le 24 août 2021, la Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, a été promulguée. Elle réaffirme notamment la mise en place d'un observatoire du réemploi qui a pour charge de travailler sur le réemploi des filières REP ayant des objectifs réglementaires. Elle étend également le périmètre de disponibilité des pièces détachées ou l'information du consommateur. Cette loi s'inscrit dans la progression des mesures de prévention.

1. Situation des PLPDMA en région

Sur la région, force est de constater que l'obligation réglementaire d'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) n'est pas entièrement respectée. Cette obligation est pourtant effective depuis le 1^{er} janvier 2012.

Lors de cette enquête, 55 collectivités ont répondu dont 8 syndicats. 2 des 8 syndicats ayant répondu disposent de la compétence collecte pour 1 EPCI chacun (CC Provence Verte représentée par le SIVED NG, CC Pays d'Apt Luberon représentée par le Sirtom d'Apt). Par conséquent, 49 « EPCI » ont répondu à cette enquête. Les territoires qui n'ont pas répondu sont les suivants :

BASSIN	Collectivité sans retour à l'enquête 2022	Commentaires
ALPIN	SYDEVOM CC Jabron Lure Vançon Durance CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	Le SYDEVOM est en partie couvert par les EPCI adhérents qui ont répondu. Les 2 CC « manquantes » sont adhérentes au SYDEVOM.
AZUREEN	-	100 % de retour d'enquêtes
PROVENCAL	SITTOMAT CC Provence Verte	Le SITTOMAT est couvert par les EPCI adhérents qui ont répondu. La CC Provence Verte est couverte par le SIVED NG qui a répondu. 100 % du territoire couvert par une réponse à l'enquête.
RHODANIEN	CC Rhône Lez Provence CC Pays d'Apt Luberon	La CC Pays d'Apt Luberon est couverte par le Sirtom d'Apt qui a répondu.

Il ressort de cette enquête que **68 % de la population régionale¹ est concernée par un PLPDMA publié**, mais que cette couverture atteint **84 % en comptant les PLPDMA en cours d'élaboration** (une délibération d'élaboration a été prise par les élus a minima ; pour certains EPCI les travaux ont débuté et la CCES s'est réunie plusieurs fois).

Certains EPCI ont déclaré avoir pour projet l'élaboration d'un PLPDMA en 2022/2023, ils représentent 7 % de la population régionale.

¹ Considérant le périmètre « PLPDMA » du SIVED NG sur les 28 communes de la CC Provence Verte (compétence Collecte) et le périmètre global d'UNIVALOM (excluant donc la population en doublon de la CASA pour cet indicateur)

16 collectivités territoriales disposent effectivement d'un PLPDMA délibéré (ou en cours de révision) et représentent donc 68 % de la population régionale :

Bassin	Département	Collectivité	Période
ALPIN	Alpes-de-Haute-Provence	COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE PROVENCE PAYS DE BANON	2021-2027
	Alpes-de-Haute-Provence	COMMUNAUTE DE COMMUNES SISTERONNAIS BUËCH	2022-2027
	Hautes-Alpes	COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONÇON	2021-2027
	Hautes-Alpes	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS	2022-2027
	Hautes-Alpes	COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH-DEVOLUY	2022-2027
PROVENÇAL	Bouches-du-Rhône	AIX-MARSEILLE-PROVENCE METROPOLE	2019 - 2025
	Var	COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DU VAR (<i>révision en cours, délibération octobre 2021</i>)	2017 -2020
	Var	SIVED-NG (SYNDICAT) (<i>pour la CC PROVENCE VERTE dont il a la compétence collecte et Traitement</i>)	2019 - 2025
	Var	COMMUNAUTE DE COMMUNES GOLFE DE ST TROPEZ	2019 -2025
	Var	METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE	2022 - 2027
AZUREEN	Alpes-Maritimes	METROPOLE NICE COTE D'AZUR	2012
	Alpes-Maritimes	UNIVALOM (<i>syndicat, PLPDMA en cours de révision en groupement avec d'autres collectivités</i>)	2016 -2020
RHODANIEN	Var	ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION	2022 - 2027
	Vaucluse	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN	2022 - 2027
	Vaucluse	COMMUNATE TERRITORIALE SUD LUBERON	
	Vaucluse	SIRTOM D'APT (SYNDICAT) (<i>pour la CC PAYS D'APT LUBERON dont il a la compétence collecte et traitement</i>)	2012

Tableau 6 : Collectivités disposant d'un PLPDMA en vigueur au 15/06/2022

27 collectivités territoriales sont en cours d'élaboration de leur PLPDMA (avec a minima une délibération actant l'élaboration ou une CCESP² établie et s'étant déjà réunie). Ces dernières couvrent 16 % de la population régionale :

Bassin	Département	Collectivité	Etat
ALPIN	Alpes-de-Haute-Provence	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON	
	Alpes-de-Haute-Provence	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FORCALQUIER MONTAGNE DE LURE	
	Alpes-de-Haute-Provence	COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE ALPES AGGLOMERATION	CCESP délibérée en octobre 2020
	Alpes-de-Haute-Provence	DURANCE LUBERON VERDON AGGLOMERATION	CCESP délibérée en septembre 2021

² Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme

AZUREEN	Hautes-Alpes	COMMUNATE DE COMMUNES CHAMPSAUR VALGAUDEMAR	
	Hautes-Alpes	COMMUNAUTE DE COMMUNES GUILLESTROIS-QUEYRAS	
	Hautes-Alpes	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES ECRINS	
	Hautes-Alpes	COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONÇON VAL D'AVANCE	<i>Délibération de décembre 2021</i>
	Hautes-Alpes	SMITOMGA	
	Alpes-Maritimes	COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES D'AZUR	Appel d'offre groupé pour l'élaboration et le suivi du PLPDMA : incluant aussi UNIVALOM et le SMED CCESP formée pour Cannes Pays de Lérins en juillet 2021
	Alpes-Maritimes	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE GRASSE	
	Alpes-Maritimes	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LERINS	
	Alpes-Maritimes	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA-ANTIPOLIS	
	Alpes-Maritimes	COMMUNATE D'AGGLOMERATION RIVIERA FRANÇAISE	
	Alpes-Maritimes	SMED	
	Var	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE	
	Bouches-du-Rhône	COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES	<i>CCESP délibérée en mars 2021</i>
	Bouches-du-Rhône	TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION	
Vaucluse	COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS REUNI D'ORANGE	<i>CCESP délibérée en mars janvier 2018</i>	
Vaucluse	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND AVIGNON		
RHODANIEN	Vaucluse	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SORGUES ET MONTES DE VAUCLUSE	<i>Finalisation du projet décembre 2022</i>
	Vaucluse	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AYGUES OUEZE EN PROVENCE	<i>CCESP délibérée en septembre 2020</i>
	Vaucluse	COMMUNAUTE DE COMMUNES VAISON VENTOUX	
	Vaucluse	COMMUNAUTE DE COMMUNES LUBERON MONTES DE VAUCLUSE	
	Vaucluse	SIECEUTOM	
	Var	COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON	
PROVENCAL	Var	COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES	

Tableau 7 : Collectivités en cours d'élaboration d'un PLPDMA au 15/06/22

Près de 84 % de la population régionale est finalement couverte par un PLPDMA publié ou en cours d'élaboration.

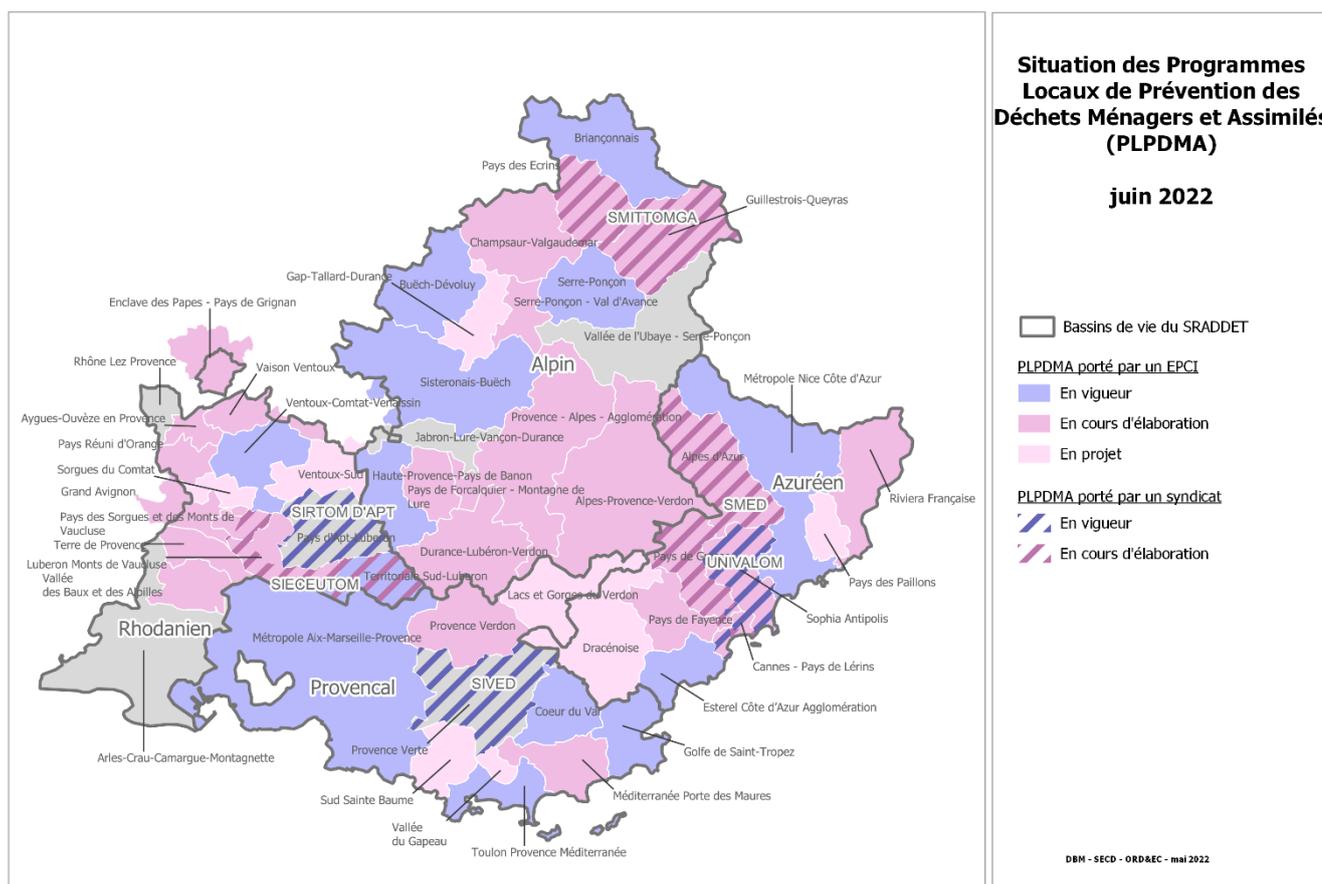
9 collectivités territoriales ont déclaré avoir pour projet l'élaboration d'un PLPDMA en 2022 ou 2023 :

Bassin	Département	Bassin	Collectivité
ALPIN	Hautes-Alpes		COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP TALLARD DURANCE
	Alpes-Maritimes		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES PAILLONS
AZUREEN	Var		DRACENIE PROVENCE VERDON AGGLOMERATION
	Var		COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD SAINTE BAUME
PROVENCAL	Var		COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON
	Var		COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DU GAPEAU
	Vaucluse		COMMUNAUTE DE COMMUNES SORGUES DU COMTAT
RHODANIEN	Vaucluse		COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTOUX SUD
	Vaucluse		COMMUNAUTE DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES – PAYS DE GRIGNAN

Tableau 8 : Collectivités avec un PLPDMA en projet pour 2022 ou 2023 au 15/06/22

Ces collectivités représenteraient 7 % de la population régionale.

Enfin, une collectivité a indiqué ne pas avoir de projet de PLPDMA en 2022-2023, il s'agit de la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue Montagnette (bassin rhodanien, département de Vaucluse), représentant 2 % de la population régionale. Les autres collectivités n'ont pas répondu à l'enquête.



Carte 8 : Etat d'avancement des PLPDMA en région

2. Le compostage individuel et partagé

D'après les informations recueillies dans les Rapports annuels sur le Prix et la Qualité de Service publics de gestion des déchets (RPQS) rédigés par les collectivités, on évalue à plus de 10 000 le nombre de composteurs individuels distribués au cours de l'année 2020 :

Nombre de composteurs individuels distribués en 2020

Alpin	450
Azuréen	1 330
Provençal	7 104
Rhodanien	1 503
Région	10 387

Tableau 9 : Nombre de composteurs individuels distribués en 2020

Toutes les collectivités (EPCI) ont indiqué dans leur RPQS un nombre de composteurs individuels distribués en 2020, exceptée la Communauté de communes Provence Verdon qui prévoit toutefois une mise en place en 2022/2023. Cet EPCI ne représente que 0,4 % de la population régionale. Certains EPCI comme la Communauté de communes Serre-Ponçon-Val d'Avance (Alpin) et la Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (Azuréen) ont démarré en 2019 leur programme de compostage domestique.

Sur la base du nombre de composteurs distribués, il est difficile d'évaluer la part de la population effectuant effectivement du compostage domestique. D'autre part, il est également difficile d'estimer le tonnage d'ordures ménagères résiduelles écarté des collectes par le biais de cette action, sauf en cas de suivi de campagnes de caractérisations sur ordures ménagères résiduelles.

EPCI ayant mis en place une opération de compostage partagé (pied d'immeuble ou de quartier) Nombre de composteurs partagés

Alpin	Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance	248
	Communauté de communes de Serre-Ponçon	
	Communauté de communes du Briançonnais	
	Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras	
	Communauté de communes du Pays des Ecrins	
	Communauté de communes Jabron Lure Vançon Durance	
	Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance	
	Communauté de communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon	
Azuréen	Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins	113
	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis	
	Métropole Nice Côte d'Azur	
Provençal	Communauté de communes Coeur du Var	776
	Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez	
	Métropole Aix-Marseille-Provence	
Rhodanien	Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse	22
	Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin	
Région	16 EPCI sur 52	1 159

Tableau 10 : EPCI ayant mis en place du compostage partagé et nombre de composteurs partagés

Près d'1/3 des EPCI de la région ont donc mis en place une opération de compostage partagé.

3. Les structures de réemploi

a) Toutes structures de réemploi confondues

En 2021, 478 structures de réemploi (486 en 2018) ont été répertoriées sur le territoire régional (source : SINOE-ADEME) :

	Associations	Associations pour l'emploi	Commerces	Entreprises et artisans	Etablissement public	Total général
Alpes-de-Haute-Provence	10	1	-	15	-	26
Hautes-Alpes	8	8	-	11	1	28
Alpes-Maritimes	14	8	3	87	-	112
Bouches-du-Rhône	28	31	6	82	-	147
Var	14	8	2	67	-	91
Vaucluse	15	6	3	50	-	74
Région	89	62	14	312	1	478

Tableau 11 : Répartition des structures de réemploi par type d'acteur et par département

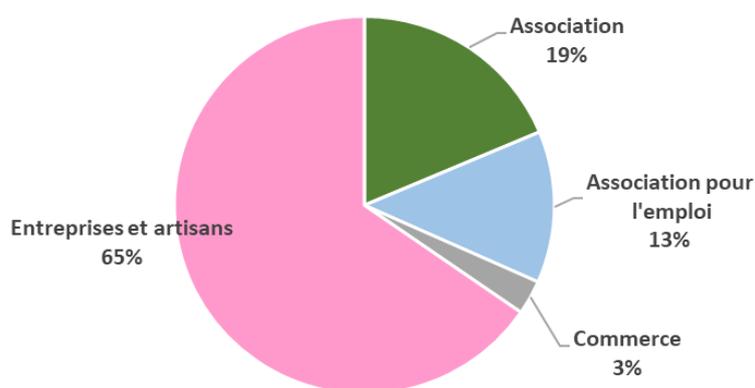
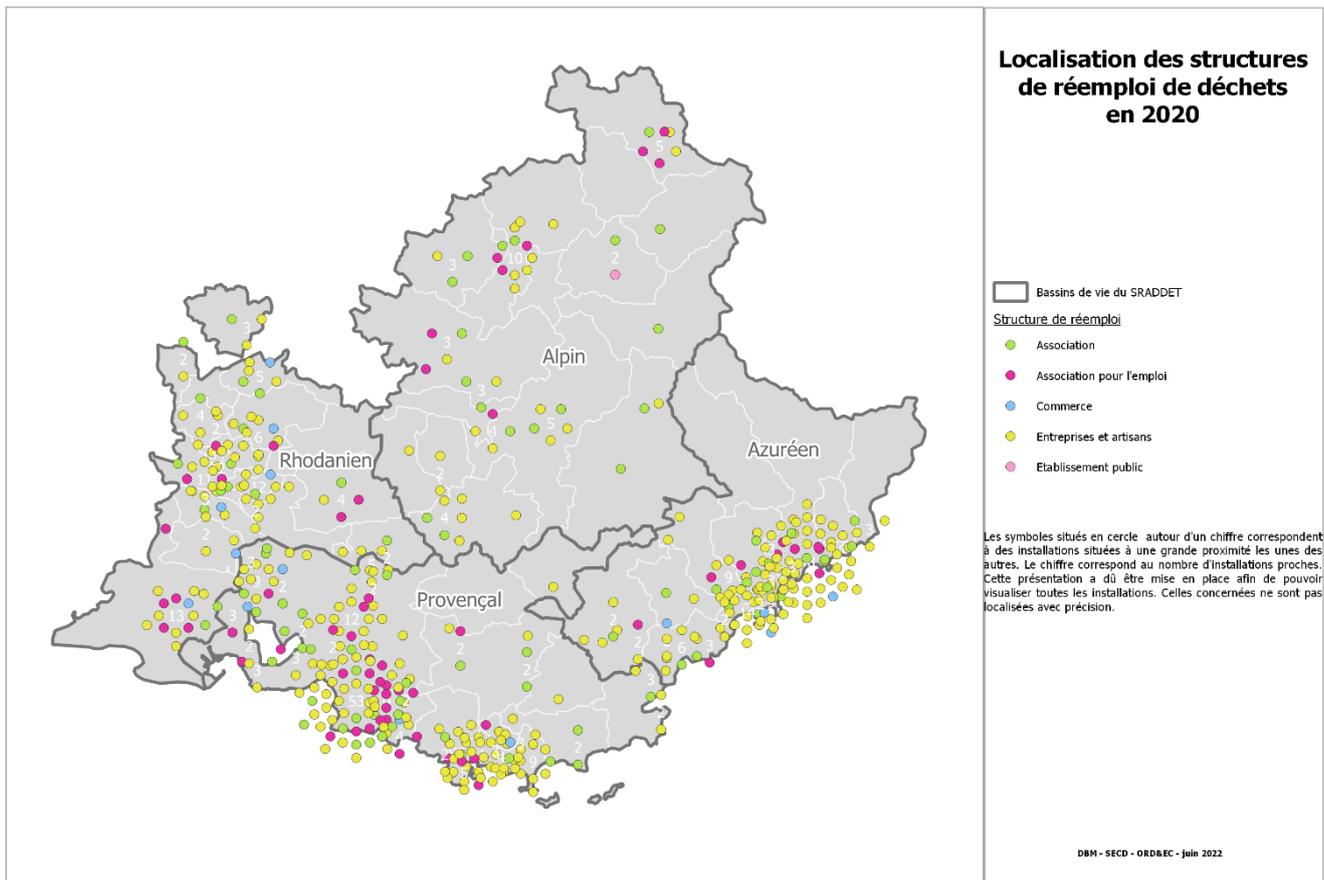


Figure 3 : Répartition des types de structures régionales de réemploi

Près des 2/3 des structures régionales de réemploi sont identifiées comme « entreprises et artisans ». Les associations représentent 19 % des structures.



Carte 9 : Localisation des structures de réemploi

Les acteurs du réemploi et de la réutilisation sont de nature très variée :

- ⇒ Structures de l'ESS (Emmaüs, Envie, Réseau des Ressourceries, etc.) ;
- ⇒ Structures de l'occasion (sites internet de mise en relation vendeurs/acheteurs, revendeurs, vide-greniers, brocantes, dépôts-ventes, etc.) ;
- ⇒ Les acteurs publics (soutenant par exemple le réemploi) ;
- ⇒ Les acteurs concernés par les filières REP (éco-organismes, fabricants, distributeurs, etc.) ;
- ⇒ Les consommateurs eux-mêmes.

b) Cas particulier des ressourceries

Les ressourceries permettent de réduire les déchets par le réemploi/réutilisation puis recyclage. Elles permettent également la création d'emplois locaux.

Parmi les recycleries, certaines se sont associées au sein de l'Association Régionale des Ressourceries, qui transmet annuellement les données à l'ORD&EC.

Selon les données recueillies auprès de cette association (ARR – <http://ressourceriespaca.fr/>), 25 Ressourceries sont opérationnelles en 2020.

Les ressourceries régionales ont également contractualisé avec les éco-organismes dans les proportions indiquées ci-après (en forte progression par rapport à 2019) :



En 2020,

- ⇒ 6 251 tonnes ont été collectées via les ressourceries (6 511 tonnes en 2019). C'est un peu moins qu'en 2019 mais cela s'explique par les confinements liés à la pandémie de COVID-19. Plus de 90 % de ce tonnage ont été valorisées (92 % en 2019) par recyclage (54 %) ou réemploi/réutilisation (36 %) :

Répartition par flux	COLLECTE		Réemploi/Réutilisation		Recyclage matière		Non valorisé	
	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%
EA ⁴ particuliers 	2 706	43,3%	1 031	38%	1 653	61%	22	1%
EA ⁴ Pro 	316	5,1%	77	24%	239	76%	0	0%
EEE ⁵ 	644	10,3%	176	27%	443	69%	25	4%
Textile 	562	9,0%	94	17%	446	79%	22	4%
Autres 	2 013	32,2%	869	43%	614	31%	530	26%
DAE ⁶ 	10	0,2%	3	30%	7	70%	0	0%
Total	6 251		2 250	36,0%	3 402	54,4%	599	9,6%

Tableau 12 : Répartition des quantités collectées en Ressourceries en 2020, par type de flux et de filière

- ⇒ Une large part des flux collectés (43 %) est identifiée comme Elément d'Ameublement (EA) des particuliers, qui affiche un taux de valorisation de 99 % (EA des ménages et professionnels confondus).
- ⇒ 649 emplois (575 en 2019) (506 équivalent temps plein, 367 en 2019), dont 23 % sont des Contrats à Durée Indéterminée (CDI).
- ⇒ 26 etp sont des emplois bénévoles (31 en 2019) et 4,5 etp sont occupés par des personnes en service civique (4 en 2019).

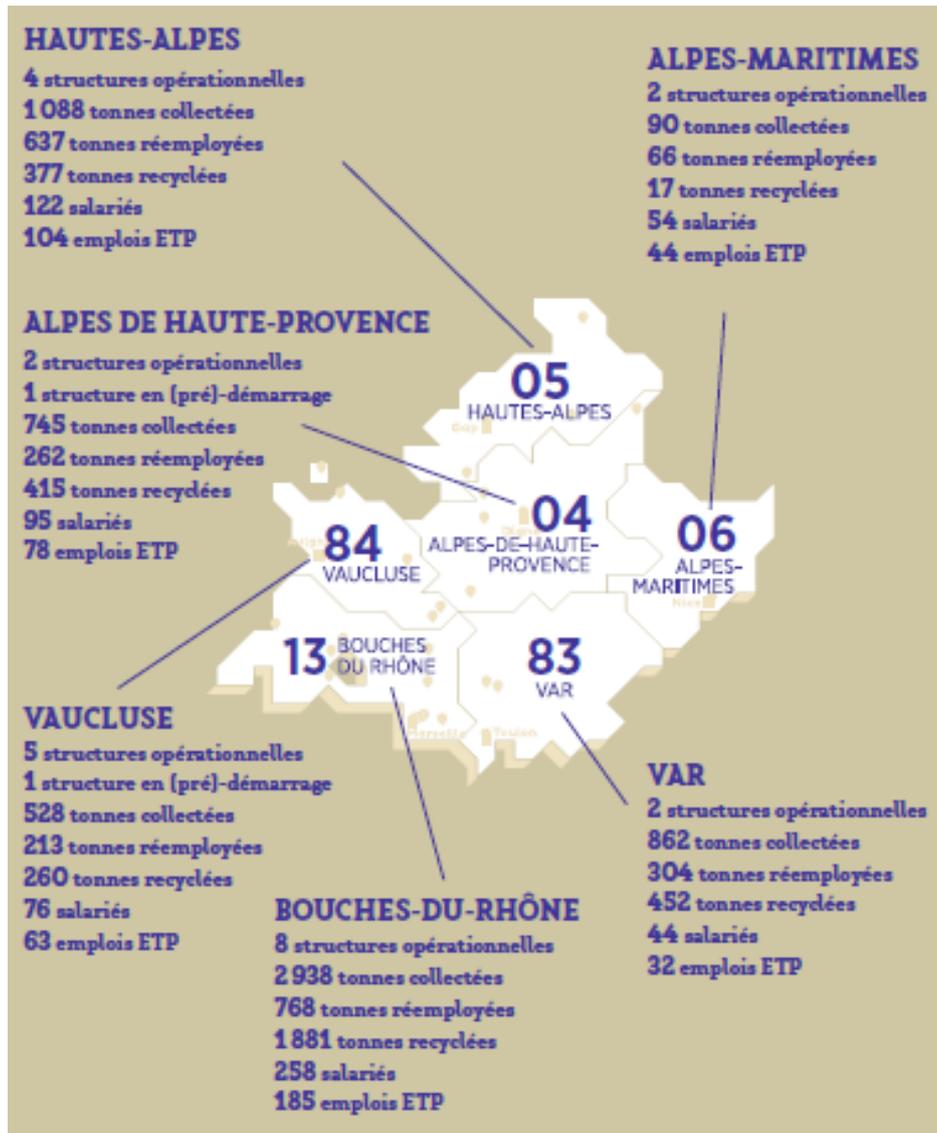
Ces chiffres progressent tous les ans à la hausse, depuis plusieurs années.

- ⇒ Un chiffre d'affaires réalisé par la vente en boutique proche des 3,8 millions d'euros (3,3 M€ en 2019) en 2020 :



- ⇒ Nombre de ventes : environ 292 000 en 2019 (278 000 en 2019), avec panier moyen d'environ 12,50 € (entre 5 et 15 €), en légère progression par rapport à 2019.

c) **Détail des ressourceries par département**



Carte 10 : Localisation des ressourceries par département (source ARR)

E. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1. Les services de collecte

Les tableaux suivants présentent les tonnages collectés par les services de collecte des acteurs publics, par type de matériaux collectés (hors déchèteries et déchets de voiries).

Par département :

REGION	Ordures ménagères et assimilées (OMA)					
	OMr	Verre*	Emballages et papiers**	Total OMA 2020	Total OMA 2019	Évolution 2019/2020 (%)
Alpes-de-Haute-Provence	59 631 t	5 836 t	7 239 t	72 706 t	71 453 t	1,8 %***
Hautes-Alpes	37 638 t	6 203 t	8 200 t	52 042 t	51 931 t	0,2 %
Alpes-Maritimes	405 658 t	28 265 t	49 420 t	483 342 t	497 355 t	- 2,8 %
Bouches-du-Rhône	750 994 t	35 787 t	50 192 t	836 973 t	846 366 t	- 1,1 %
Var	415 104 t	33 023 t	52 757 t	500 885 t	513 110 t	- 2,4 %
Vaucluse	181 311 t	17 139 t	23 718 t	222 168 t	220 751 t	0,6 %

* dont collecte de verre des professionnels (cafetiers, restaurants, etc.)

** collectes des emballages ménagers, journaux-magazines et collectes des papiers/cartons des professionnels

*** Prise en compte de la CC Sisteronais Buech située sur le département des Alpes-de-Haute-Provence (EPCI « à cheval » sur 04 et 05)

Par bassin :

REGION	Ordures ménagères et assimilées (OMA)					
	OMr	Verre*	Emballages et papiers**	Total OMA 2020	Total OMA 2019	Évolution 2019/2020 (%)
Alpin	97 269 t	12 039 t	15 439 t	124 747 t	123 385 t	1,10 %
Azuréen	503 791 t	36 560 t	64 056 t	604 407 t	622 851 t	- 2,96 %
Provençal	1 007 581 t	55 102 t	81 811 t	1 144 494 t	1 160 129 t	- 1,35 %
Rhodanien	241 696 t	22 551 t	30 221 t	294 467 t	294 601 t	- 0,05 %

Tableau 13 : Tonnages d'ordures ménagères et assimilées, par département et par bassin

Entre 2019 et 2020, le tonnage régional d'OMr continue de reculer (- 29 916 tonnes) de - 1,6 %, cette diminution est constatée sur 5 départements de la région (le tonnage d'OMr du Vaucluse augmente très légèrement de 323 t ; + 0,2 %) et sur les 4 bassins.

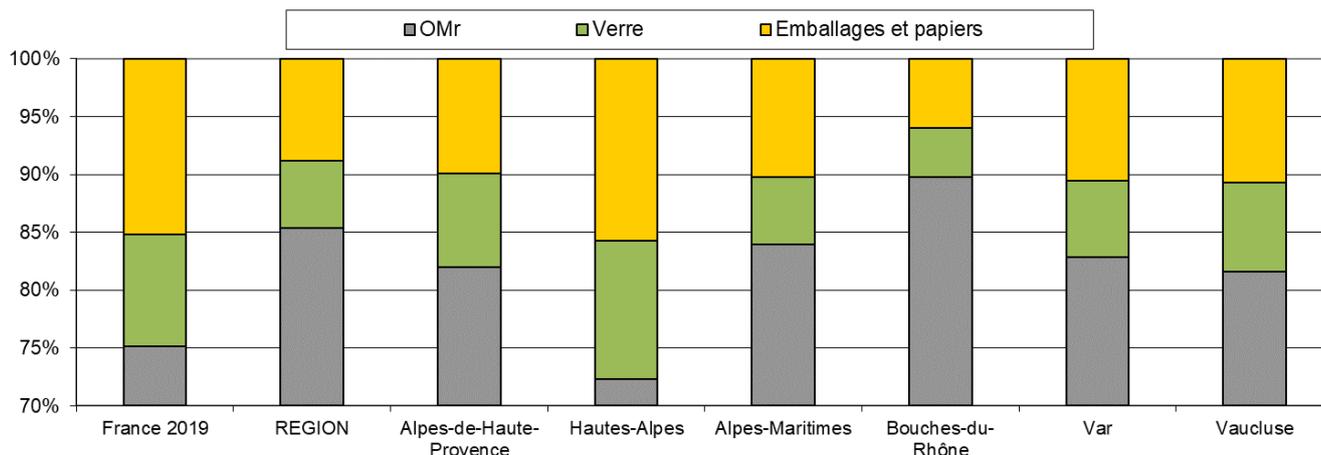
Le tonnage de verre augmente également sur 4 départements (les tonnages de verre de Alpes-Maritimes et de Vaucluse stagnent), permettant une augmentation du tonnage régional de +2,1 % (+ 2 555 tonnes collectées).

Le tonnage régional d'emballages et papiers diminue significativement de -2,8 % entre 2019 et 2020 (- 5 491 tonnes). Cette diminution est notamment due aux baisses de tonnages collectés dans les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône et le Var. Sur les 3 autres départements, les tonnages ont fortement augmenté (+ 6 % cumulés).

Le constat est globalement positif concernant les tendances régionales entre 2019 et 2020 : **augmentation des tonnages de verre** et parallèlement **diminution significative des tonnages d'ordures ménagères** résiduelles. Mais il est à nuancer du fait de la diminution des tonnages d'emballages ménagers et papiers collectés.

Les graphiques suivants illustrent à l'échelle de la région, des départements et des bassins de vie, la part relative des OMA collectées.

Par département :



Par bassin :

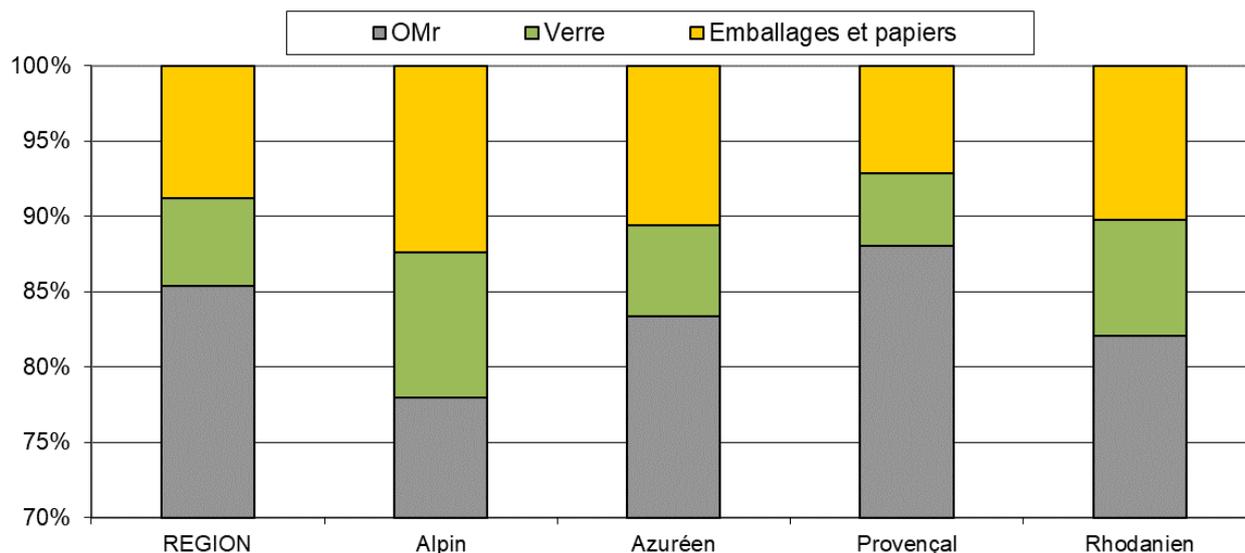


Figure 4 : Comparaison du poids relatif des OMA collectés, par département et par bassin

Les ordures ménagères résiduelles représentent de 72 % à 90 % des OMA collectées selon les départements, en cohérence avec les performances de collecte observées sur ces territoires.

Le verre représente 4 à 12 % des tonnages et les Emballages et papiers représentent 6 à 16 % des tonnages selon les départements.

Entre 2010 et 2020, le tonnage d'OMr en région a diminué de - 11,8 %. Les tonnages de verre et d'emballages / papiers ont augmenté respectivement de + 28,4 % et + 16,6 % (- 8,1 % d'OMA entre 2010 et 2020).

Certains acteurs publics ont des services de collecte dédiés à la collecte des déchets verts, des encombrants et/ou des déchets dangereux. Les collectes d'encombrants existent souvent pour pallier une faible présence ou même une absence de déchèterie sur le territoire.

Par département :

	Autres types de déchets de collectes spécifiques						Total 2020	Total 2019	Evolution %
	Déchets verts	Biodéchets alimentaires	Encombrants	Autres*	Gravats	Déchets dangereux (y.c. DEEE)			
REGION	26 431 t	441 t	71 089 t	41 186 t	50 446 t	108 t	189 701 t	117 989 t	60,8 %
Alpes-de-Haute-Provence	666 t	0 t	0 t	87 t	0 t	0 t	753 t	593 t	26,9 %
Hautes-Alpes	0 t	0 t	9 t	145 t	0 t	0 t	154 t	569 t	- 72,9 %
Alpes-Maritimes	9 201 t	72 t	25 779 t	36 042 t	944 t	0 t	72 037 t	70 079 t	2,8 %
Bouches-du-Rhône	1 474 t	0 t	32 501 t	2 941 t	0 t	0 t	36 916 t	35 756 t	3,2 %
Var	14 920 t	232 t	12 768 t	1 278 t	49 502 t	108 t	78 808 t	9 727 t	710,2 %
Vaucluse	171 t	137 t	31 t	694 t	0 t	0 t	1 033 t	1 265 t	- 18,4 %

* déchets assimilés, textiles, etc. hors déchets des collectivités (voiries, marchés, STM)

** Prise en compte de la CC Sisteronais Buech située sur le département des Alpes-de-Haute-Provence (EPCI « à cheval » sur 04 et 05)

Par bassin :

	Autres types de déchets de collectes spécifiques						Total 2020
	Déchets verts	Biodéchets alimentaires	Encombrants	Autres*	Gravats	Déchets dangereux (y.c. DEEE)	
REGION	26 431 t	441 t	71 089 t	41 186 t	50 446 t	108 t	189 701 t
Alpin	666 t	0 t	9 t	232 t	0 t	0 t	907 t
Azuréen	9 201 t	184 t	26 064 t	36 542 t	944 t	0 t	72 934 t
Provençal	16 394 t	120 t	44 984 t	3 371 t	49 502 t	108 t	114 480 t
Rhodanien	171 t	137 t	31 t	1 041 t	0 t	0 t	1 380 t

* déchets assimilés, textiles, etc. hors déchets des collectivités (voiries, marchés, STM)

Tableau 14 : Tonnages des autres déchets collectés en porte-à-porte, par département et par bassin

En 2020, on constate une très forte augmentation des tonnages d'autres collectes dans le Var (+ 710 %), liée à l'identification de nouvelles collectes dédiées aux professionnels pour les déchets verts et les gravats (+70 000 t dont 50 000 t de gravats).

En 2020, une collecte séparative spécifique de biodéchets alimentaires existe sur 4 collectivités :

- La Communauté de communes Aygues Ouvèze Provence (flux identifiable dans le Rapport Annuel de la collectivité). Cette collecte a permis de capter 137 t de biodéchets alimentaires en 2020 et 248 t en 2019 (préparations et produits animaux périmés, préparations et produits végétaux périmés, fruits et légumes dénaturés, déchets ménagers compostables, déchets de restauration).
- La Communauté de communes Golfe de St Tropez (flux identifiable dans le Rapport Annuel de la collectivité). Cette collecte en porte-à-porte réalisée auprès des professionnels a permis de collecter 120 tonnes de biodéchets alimentaires en 2020 (170 tonnes en 2019).
- La Communauté d'agglomération Var Esterel Méditerranée a mis en place une collecte de biodéchets alimentaires dans les cantines scolaires de son territoire depuis 2018. Cette action a permis la collecte de 112 tonnes de biodéchets en 2020 (81 tonnes en 2019).
- La Communauté d'agglomération du Pays de Grasse a lancé en mai 2018 une collecte expérimentale sur trois de ces communes. Cette opération a permis de collecter 72 t de biodéchets alimentaires en 2020.

Le tableau met en évidence un enseignement des enquêtes concernant la précision des données disponibles. Les collectivités, n'exerçant pas leur compétence Collecte, réalisent cependant des collectes spécifiques sur leur territoire (ex : collecte des encombrants type « Allo Mairie »). De même, les déchets générés (ex : entretien des espaces verts) ou collectés par les services techniques (ex : déchets de marchés) sont parfois identifiés comme « collectes spécifiques ». Ces apports sont souvent dirigés vers les déchèteries et inclus aux tonnages de celles-ci. Le suivi annuel de ces tonnages s'avère compliqué car les données ne remontent pas systématiquement à l'EPCI compétent.

Néanmoins, l'identification des déchets produits par les collectivités hors déchets des ménages (voiries, marchés, services techniques municipaux) est en progression. Une forte augmentation des tonnages est notamment observée ces dernières années. Ainsi depuis 2019, considérant les tonnages identifiés dans les rapports annuels en provenance des collectivités, l'ORD&EC a fait le choix d'écarter ces tonnages du calcul de Déchets Ménagers Assimilés collectés. Ce flux de déchets représente pour 2020 un total de 64 448 tonnes soit environ 13 kg/hab. (67 087 t en 2019 et 48 013 t en 2018).

Les tableaux suivants présentent les performances par type de matériaux collectés, tenant compte de la population de référence de chaque territoire (source : population SINOE - estimation 2020, les ratios 2019 affichés tiennent compte de la mise à jour des estimations de populations).

Par département :

	Ordures ménagères et assimilées (OMA)					
	OMr	Verre*	Emballages et papiers**	Total OMA 2020	Total OMA 2019	Évolution (%)
REGION	364 kg/hab.	25 kg/hab.	38 kg/hab.	426 kg/hab.	435 kg/hab.	-2,0 %
Alpes-de-Haute-Provence	331 kg/hab.	32 kg/hab.	40 kg/hab.	403 kg/hab.	407 kg/hab.	-0,8 %***
Hautes-Alpes	292 kg/hab.	48 kg/hab.	64 kg/hab.	404 kg/hab.	399 kg/hab.	1,2 %
Alpes-Maritimes	373 kg/hab.	26 kg/hab.	45 kg/hab.	444 kg/hab.	460 kg/hab.	-3,5 %
Bouches-du-Rhône	363 kg/hab.	17 kg/hab.	24 kg/hab.	404 kg/hab.	411 kg/hab.	-1,7 %
Var	389 kg/hab.	31 kg/hab.	49 kg/hab.	469 kg/hab.	483 kg/hab.	-2,8 %
Vaucluse	329 kg/hab.	31 kg/hab.	43 kg/hab.	403 kg/hab.	400 kg/hab.	0,6 %

	OMr	Verre	Emballages et papiers	Total OMA 2019	Total OMA 2017	Evolution (%)
France	249 kg/hab.	32 kg/hab.	50 kg/hab.	332 kg/hab.	334 kg/hab.	- 0,6 %

Par bassin :

	Ordures ménagères et assimilées (OMA)				Total OMA 2019	Evolution (%)
	OMr	Verre*	Emballages et papiers**	Total OMA 2020		
REGION	363,7 kg/hab.	24,8 kg/hab.	37,6 kg/hab.	426 kg/hab.	435 kg/hab.	-2,1 %
Alpin	314,8 kg/hab.	39,0 kg/hab.	50,0 kg/hab.	404 kg/hab.	404 kg/hab.	0,02 %
Azuréen	375,6 kg/hab.	27,3 kg/hab.	47,8 kg/hab.	451 kg/hab.	469 kg/hab.	-3,9 %
Provençal	370,7 kg/hab.	20,3 kg/hab.	30,1 kg/hab.	421 kg/hab.	430 kg/hab.	-2 %
Rhodanien	335,7 kg/hab.	31,3 kg/hab.	42,0 kg/hab.	409 kg/hab.	407 kg/hab.	0,6 %

* dont collecte de verre des professionnels

** collectes des emballages ménagers, journaux-magazines et collectes des papiers/cartons des professionnels

*** Prise en compte de la CC Sisteronais Buech située sur le département des Alpes-de-Haute-Provence (EPCI « à cheval » sur 04 et 05)

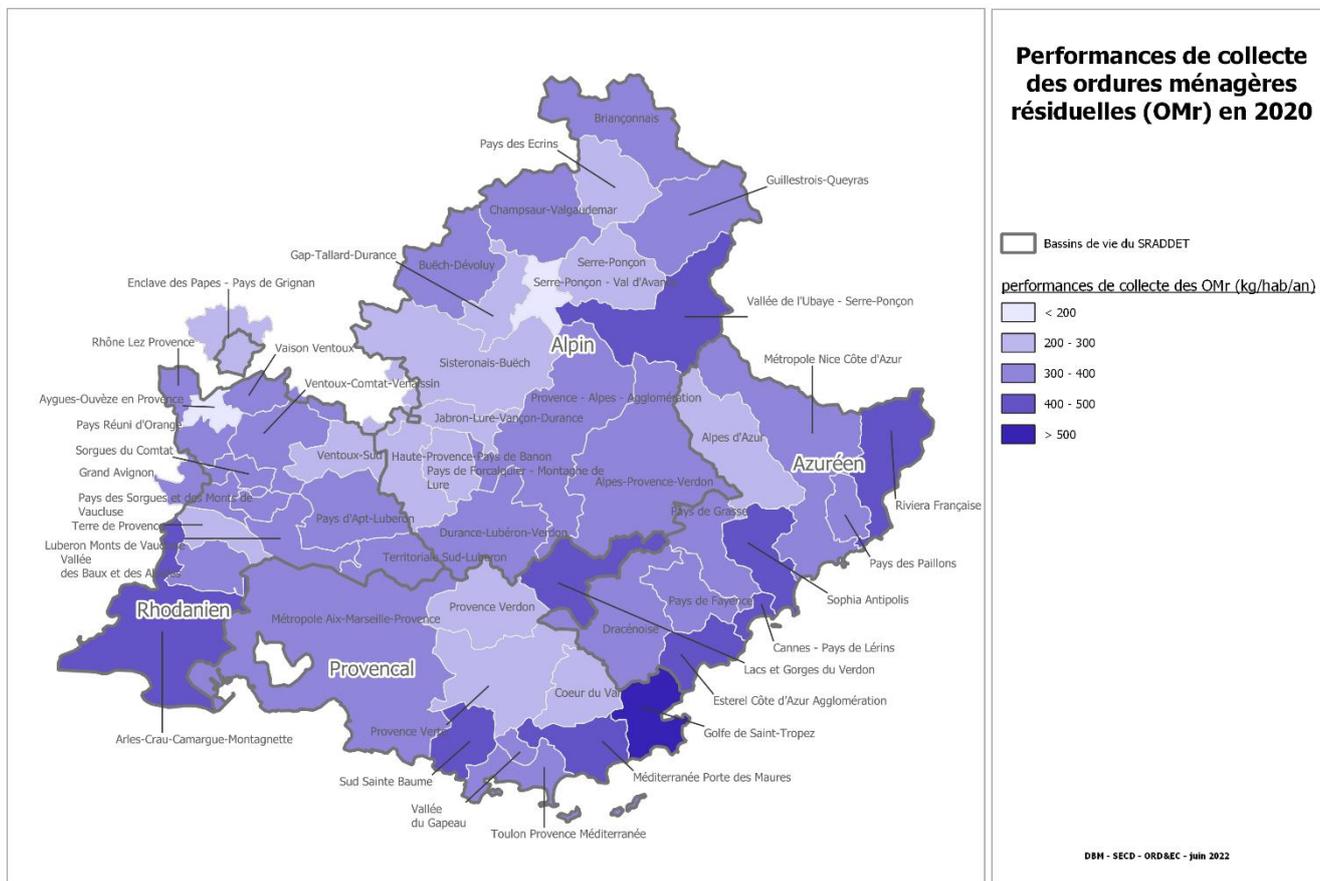
Tableau 15 : Performances (kg/hab.) de collecte des OMA, par département et par bassin

Ces performances sont à rapprocher des observations faites sur la typologie des collectivités à l'échelle régionale comme aux échelles départementales (zones urbaines et touristiques). Il faut noter le faible niveau des performances de collectes sélectives du verre et des matériaux secs (emballages, journaux magazine, textiles et papiers/cartons des professionnels) par rapport à la moyenne nationale, ceci malgré l'importance de l'afflux touristique. Pour autant, **le département des Hautes-Alpes dépasse très largement la performance nationale. Le département du Var se rapproche très significativement des performances nationales.**

Entre 2010 et 2020,

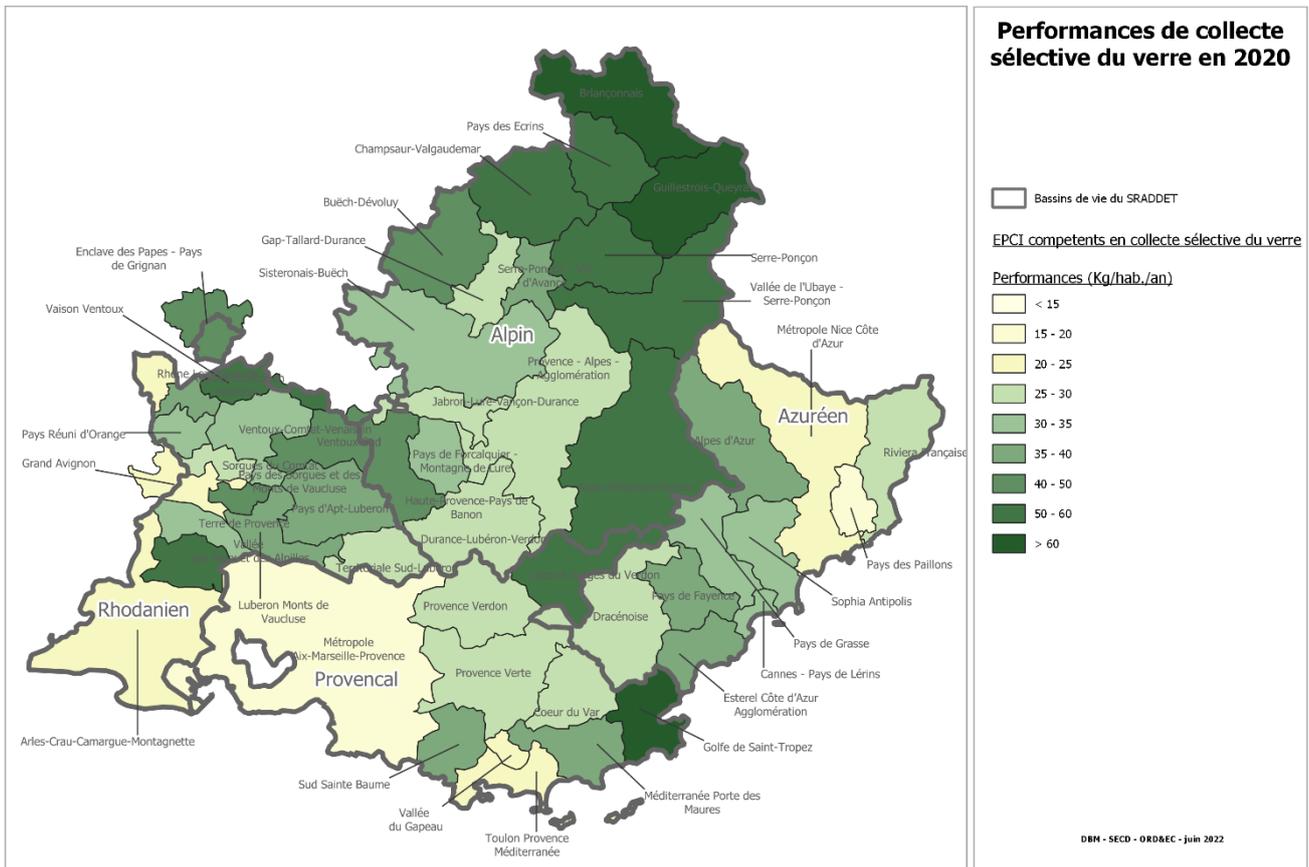
- la performance de collecte des OMr diminue (- 15 %, passant de 428 à 364 kg/hab.),
- la performance de verre augmente efficacement (+ 24 %, passant de 20,1 à 24,8 kg/hab.),
- la performance d’emballages et papiers augmente aussi (+ 12 %, passant de 33,5 à 37,6 kg/hab.)
- Les performances régionales restent inférieures aux performances nationales mais progressent.

Les cartes suivantes présentent les performances de collecte observées sur les territoires des acteurs ayant la compétence « collecte des OMr » et « collecte sélective » :

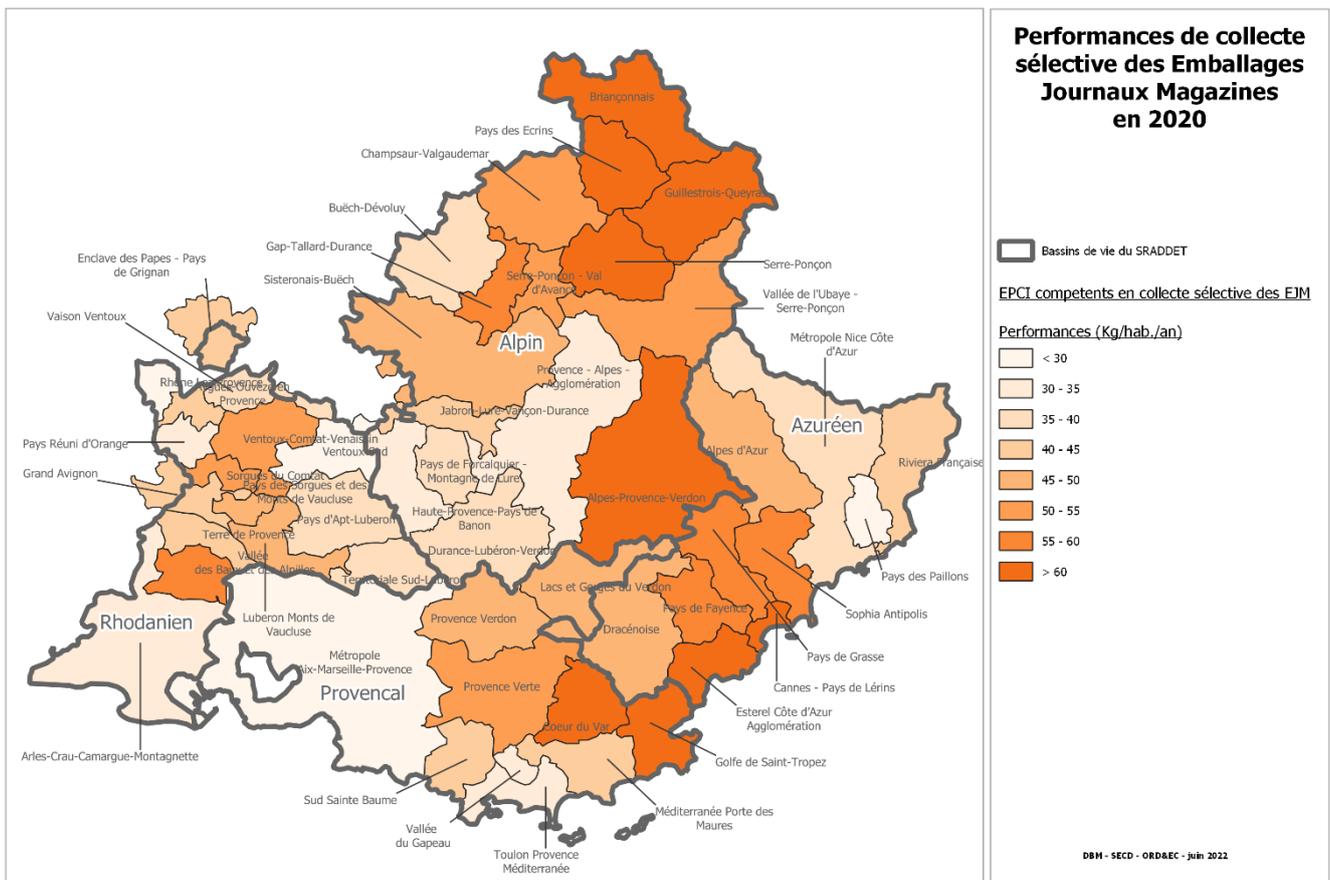


Carte 11 : Performances (kg/hab.) de collecte des OMr à l'échelle des EPCI

Ces cartes font apparaître d'importantes disparités au niveau des territoires. L'analyse des performances de collecte des OMr permet notamment de mettre en parallèle les zones touristiques et les ratios élevés d'OMr.



Carte 12 : Performances (kg/hab.) de collecte sélective du verre à l'échelle des EPCI compétents



Carte 13 : Performances (kg/hab.) de collecte sélective des emballages et papiers à l'échelle des EPCI compétents

2. Les déchèteries et points relais

Le tableau ci-après affiche le nombre de déchèteries (gardiennées) et point relais par département. Il est à noter que les territoires non couverts par ce type d'équipement ont souvent mis en place des collectes en porte-à-porte d'encombrants, de déchets verts et/ou un ramassage régulier des dépôts sauvages.

Nombre de déchèteries et points relais	Région	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse
Année 2019	301	33	31	52	70	79	36
Accès aux professionnels	194	17	23	39	44	47	24
Année 2020	300	33	31	52	70	78	36
Accès aux professionnels	192	16	23	38	45	46	24

Tableau 16 : Nombre de déchèteries et points relais par département

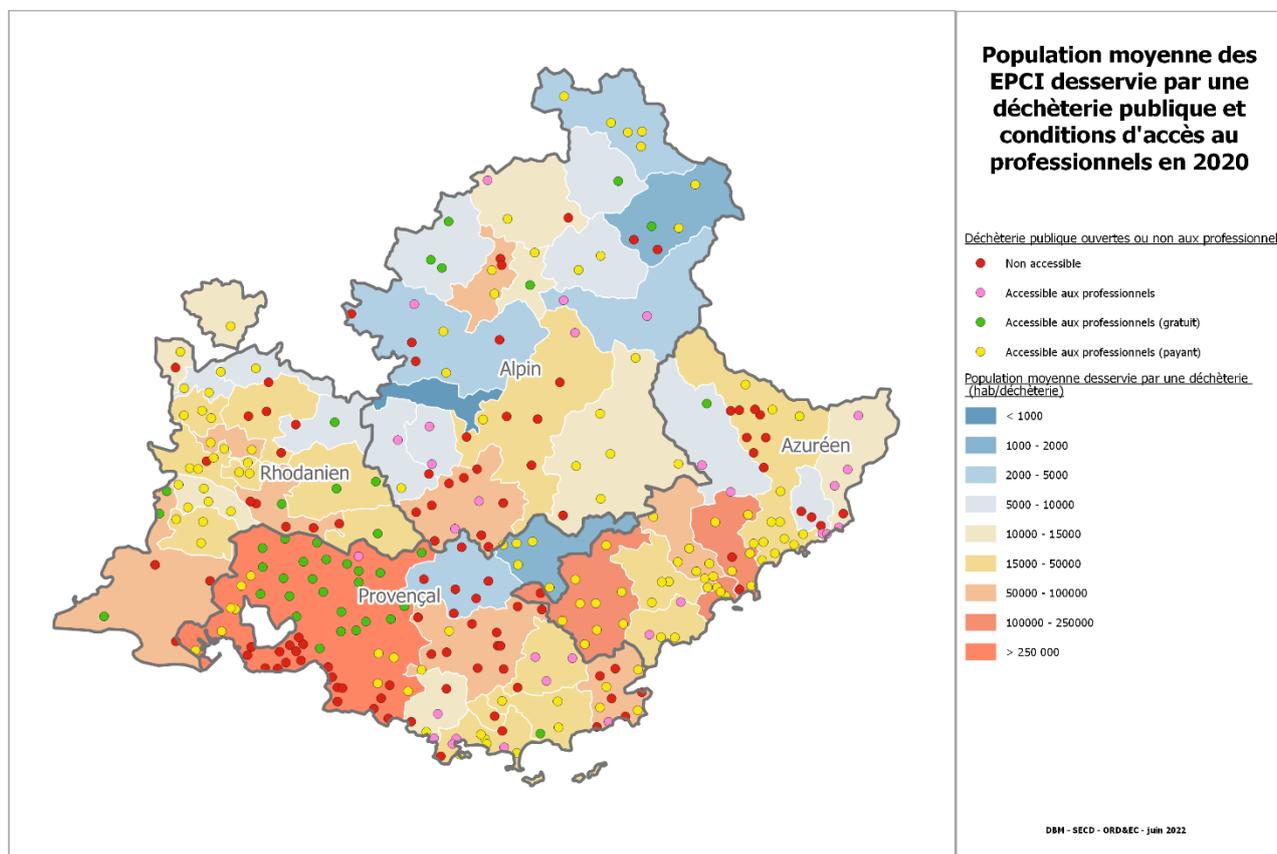
Nota bene : En 2020, parmi ces 300 déchèteries 1 plateforme sous maîtrise d'ouvrage publique est dédiée uniquement à l'accueil des déchets produits par l'activité des commerçants, des artisans et des services techniques de la collectivité concernée :

- Quai de transfert Saint-Jean à Gap (Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance)

Le réseau de déchèteries publiques et point relais est conséquent sur la région. Quelques zones restent toutefois à équiper notamment en zones urbaines.

La carte suivante localise les déchèteries sur le territoire régional. En fonction des données disponibles, celles-ci sont géolocalisées ou placées au barycentre de la commune sur laquelle elles sont situées.

En 2020, la région compte en moyenne 16 925 habitants pour une déchèterie, tandis que la moyenne nationale est de 14 525 habitants pour une déchèterie (données SINOE 2019).

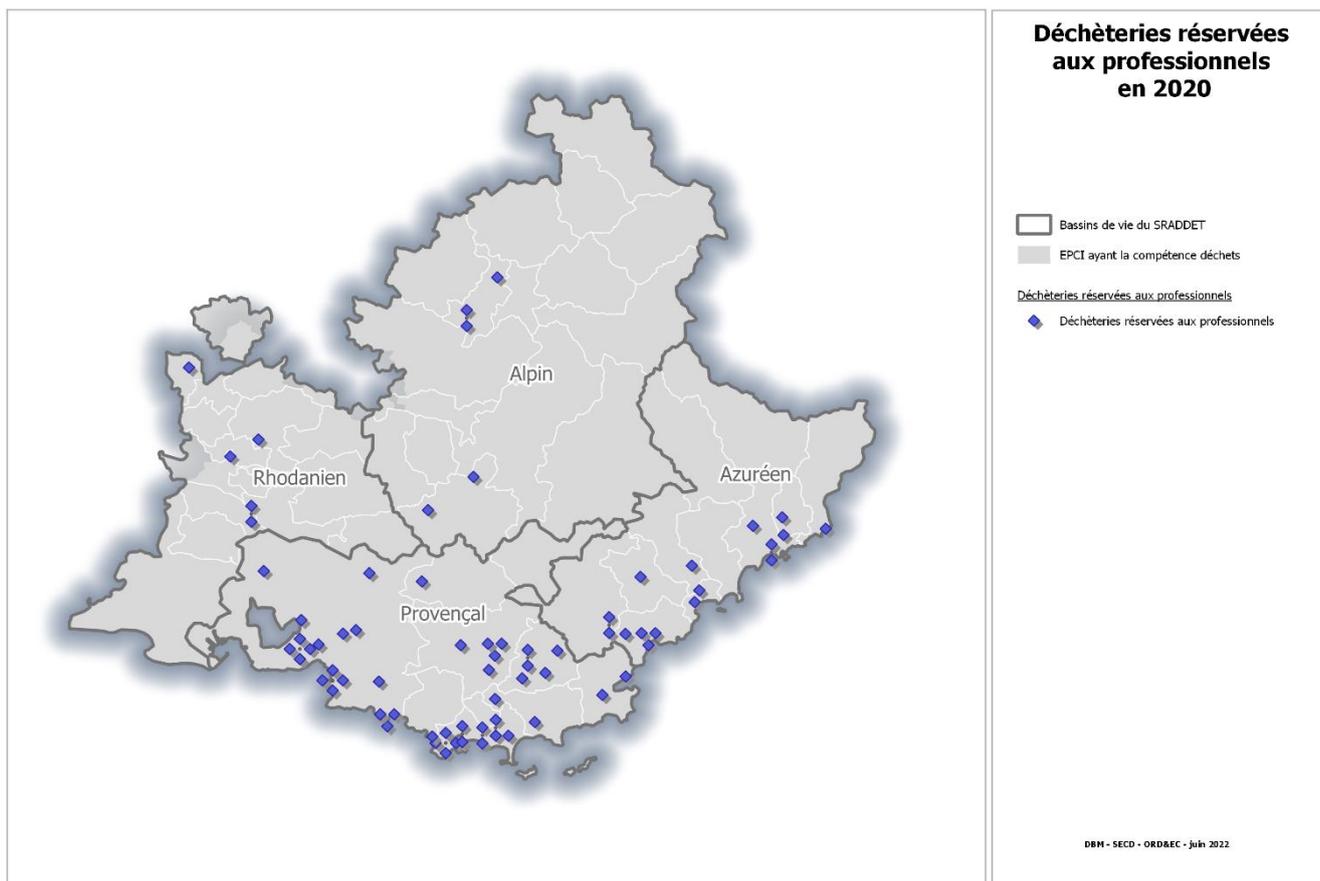


Carte 14 : Localisation des déchèteries publiques et couverture de la population par EPCI

En 2020, 64 % des déchèteries régionales sont ouvertes aux professionnels (idem 2019). D'année en année, la part de déchèteries ouvertes aux professionnels diminue à l'échelle régionale. Ceci dénote une volonté politique de limiter l'usage du service aux particuliers et de favoriser l'implantation de déchèteries professionnelles.

Focus sur les déchèteries professionnelles :

En plus des déchèteries publiques, il existe des déchèteries dédiées exclusivement aux professionnels. Un recensement approfondi, réalisé par l'observatoire au cours du mois de mai 2022, a permis d'identifier 15 installations supplémentaires par rapport aux années précédentes. Du fait du déploiement des installations des entreprises Point-P et Mat'ILD principalement, **71 déchèteries professionnelles** sont actuellement répertoriées sur le territoire régional, la liste de ces déchèteries est présentée en annexe du présent document.



Carte 15 : Localisation des déchèteries professionnelles

Toutefois, un recensement exhaustif de ce type d'installation reste difficile à réaliser, étant donné qu'il s'agit d'un secteur d'activité privé. Ces informations ne sont pas inventoriées dans les RPQS des collectivités. Un travail d'enquête complémentaire est donc nécessaire annuellement.

Les tableaux suivants affichent les tonnages collectés sur l'ensemble de ces déchèteries et points relais :

Par département :

	Déchets des déchèteries									
	Matériaux recyclables*	Encombrants**	Déchets verts	Autres déchets***	Déchets dangereux	DEEE	Déblais et gravats	Total 2020	Total 2019	Évolution %
REGION	172 344 t	316 590 t	343 169 t	2 637 t	7 774 t	28 296 t	352 559 t	1 223 369 t	1 286 271 t	- 4,9 %
Alpes-de-Haute-Provence	10 985 t	14 069 t	23 716 t	12 t	365 t	2 090 t	21 883 t	73 120 t	64 777 t	12,9 %****
Hautes-Alpes	8 585 t	10 951 t	7 318 t	784 t	361 t	1 444 t	8 506 t	37 948 t	38 348 t	- 1,0 %
Alpes-Maritimes	30 181 t	73 778 t	70 654 t	3 t	1 449 t	6 179 t	74 356 t	256 599 t	270 076 t	- 5,0 %
Bouches-du-Rhône	63 096 t	84 418 t	94 629 t	16 t	2 251 t	6 477 t	139 490 t	390 377 t	420 382 t	- 7,1 %
Var	36 868 t	92 757 t	105 886 t	1 237 t	2 658 t	8 179 t	73 593 t	321 178 t	339 785 t	- 5,5 %
Vaucluse	22 629 t	40 617 t	40 966 t	586 t	690 t	3 928 t	34 731 t	144 147 t	152 903 t	- 5,7 %

**** Prise en compte de la CC Sisteronais-Buech située sur le département des Alpes-de-Haute-Provence (EPCI « à cheval » sur 04 et 05)

Par bassin :

	Matériaux recyclables*	Encombrants**	Déchets verts	Autres déchets***	Déchets dangereux	DEEE	Déblais et gravats	Total 2020	Evolution (%)
REGION	172 344 t	316 590 t	343 169 t	2 637 t	7 774 t	28 296 t	352 559 t	1 223 369 t	- 4,9 %
Alpin	19 570 t	25 021 t	31 034 t	796 t	726 t	3 533 t	30 389 t	111 069 t	7,7 %
Azuréen	43 853 t	104 502 t	105 280 t	12 t	2 178 t	8 499 t	89 962 t	354 287 t	- 4,1 %
Provençal	78 695 t	134 674 t	149 804 t	1 242 t	4 063 t	11 590 t	184 830 t	564 898 t	- 6,4 %
Rhodanien	30 226 t	52 394 t	57 050 t	588 t	808 t	4 672 t	47 378 t	193 116 t	- 8,2 %

*Matériaux recyclables : bois, métaux, papiers-cartons, plastiques, textiles.

**Encombrants : encombrants des ménages, déchets en mélange équipements, mobiliers et pneumatiques hors d'usage.

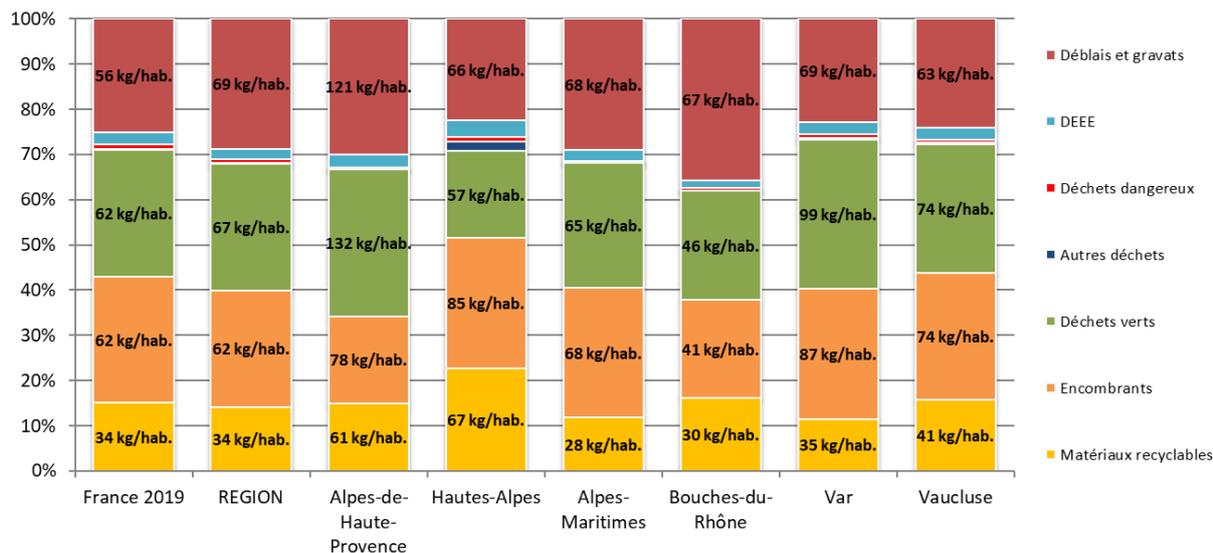
***Autres déchets : Cette typologie comprend essentiellement des déchets en mélange et une petite quantité d'huiles alimentaires.

Tableau 17 : Tonnages réceptionnés en déchèterie, par département et par bassin

Le tonnage global régional collecté sur les déchèteries continue de diminuer, - 4,9 % entre 2019 et 2020.

En détails, entre 2019 et 2020, les tonnages d'encombrants, de déchets verts et de déblais et gravats ont diminué respectivement de - 3,5 %, - 3,3 % et - 7,9 % .

Par département :



Par bassin :

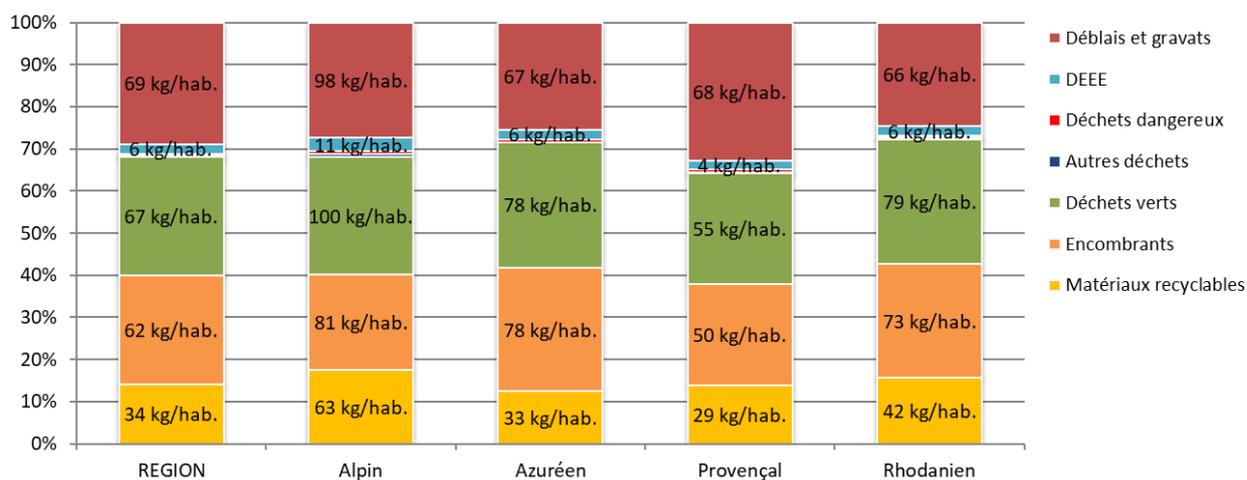


Figure 5 : Comparaison du poids relatif des déchets de déchèterie

Nota bene : Le bois est souvent trié dans les déchèteries. Il est donc comptabilisé dans les matériaux recyclables.

Le tonnage de déchets collectés en déchèteries représente plus du tiers des déchets ménagers et assimilés collectés par les services publics (34 %) ; 29 % de ces tonnages correspondent à des déchets inertes (déblais et gravats).

À l'échelle de la région, 83 % des tonnages collectés sont des déchets inertes, des déchets verts et des encombrants.

En 2020, 192 déchèteries (64 %) acceptent les déchets des entreprises sous conditions (volume, type de déchets), avec une prestation payante pour certaines. La notion de performance en kg/habitant n'est donc pas la plus pertinente. Mais elle est néanmoins présentée dans les tableaux ci-dessous.

Par département :

	Déchets des déchèteries									
	Matériaux recyclables	Encombrants	Déchets verts	Autres déchets	Déchets dangereux	DEEE	Déblais et gravats	Total 2020	Total 2019	Évolution (%)
Région	34 kg/hab.	62 kg/hab.	67 kg/hab.	1 kg/hab.	2 kg/hab.	6 kg/hab.	69 kg/hab.	240 kg/hab.	254 kg/hab.	- 5,4 %
Alpes-de-Haute-Provence	61 kg/hab.	78 kg/hab.	132 kg/hab.	0 kg/hab.	2 kg/hab.	12 kg/hab.	121 kg/hab.	405 kg/hab.	369 kg/hab.	10,0 %
Hautes-Alpes	67 kg/hab.	85 kg/hab.	57 kg/hab.	6 kg/hab.	3 kg/hab.	11 kg/hab.	66 kg/hab.	295 kg/hab.	295 kg/hab.	0,0 %
Alpes-Maritimes	28 kg/hab.	68 kg/hab.	65 kg/hab.	0 kg/hab.	1 kg/hab.	6 kg/hab.	68 kg/hab.	236 kg/hab.	250 kg/hab.	- 5,6 %
Bouches-du-Rhône	30 kg/hab.	41 kg/hab.	46 kg/hab.	0 kg/hab.	1 kg/hab.	3 kg/hab.	67 kg/hab.	188 kg/hab.	204 kg/hab.	- 7,8 %
Var	35 kg/hab.	87 kg/hab.	99 kg/hab.	1 kg/hab.	2 kg/hab.	8 kg/hab.	69 kg/hab.	301 kg/hab.	320 kg/hab.	- 5,9 %
Vaucluse	41 kg/hab.	74 kg/hab.	74 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.	7 kg/hab.	63 kg/hab.	261 kg/hab.	277 kg/hab.	- 5,7 %

	Matériaux recyclables	Encombrants	Déchets verts	Autres déchets	Déchets dangereux	DEEE	Déblais et gravats	Total 2017	Total 2017	Évolution
France	34 kg/hab.	62 kg/hab.	62 kg/hab.	1 kg/hab.	2 kg/hab.	6 kg/hab.	56 kg/hab.	222 kg/hab.	219 kg/hab.	1,4 %

Par bassin :

	Matériaux recyclables	Encombrants	Déchets verts	Autres déchets	Déchets dangereux	DEEE	Déblais et gravats	Total 2020	Evolution (%)
REGION	34 kg/hab.	62 kg/hab.	67 kg/hab.	1 kg/hab.	2 kg/hab.	6 kg/hab.	69 kg/hab.	240 kg/hab.	- 7,2 %
Alpin	63 kg/hab.	81 kg/hab.	100 kg/hab.	3 kg/hab.	2 kg/hab.	11 kg/hab.	98 kg/hab.	359 kg/hab.	1,2 %
Azuréen	33 kg/hab.	78 kg/hab.	78 kg/hab.	0 kg/hab.	2 kg/hab.	6 kg/hab.	67 kg/hab.	264 kg/hab.	- 4,4 %
Provençal	29 kg/hab.	50 kg/hab.	55 kg/hab.	0 kg/hab.	1 kg/hab.	4 kg/hab.	68 kg/hab.	208 kg/hab.	- 10,8 %
Rhodanien	42 kg/hab.	73 kg/hab.	79 kg/hab.	1 kg/hab.	1 kg/hab.	6 kg/hab.	66 kg/hab.	268 kg/hab.	- 5,5 %

Tableau 18 : Performances (kg/hab.) en déchèterie, par département et par bassin

Nota bene : Les indicateurs de performances ont été calculés à partir de la population totale des EPCI compétents, mise à jour dans SINOE au 1er janvier 2020 (population estimée pour l'année 2019). C'est pourquoi les indicateurs 2019 présentés dans cette synthèse peuvent varier par rapport aux indicateurs du tableau de bord 2019.

Les performances régionales 2020 se rapprochent des performances nationales 2019, avec 240 kg/hab. contre 222 kg/hab. seuls les déchets verts et les déblais/gravats sont au-dessus des performances nationales.

Les Alpes-de-Haute-Provence affichent un taux de captage très important de déchets verts (> 130 kg/hab.) et de déblais/gravats (> 120 kg/hab.), près de 2 fois supérieur à la moyenne régionale. Le Var présente également des performances sur les encombrants et les déchets verts bien supérieures aux références régionales.

3. Synthèse des flux de DMA collectés

La collecte des DMA concerne l'ensemble des déchets produits par les ménages ainsi que les déchets d'activités économiques (DAE), considérés comme assimilés lorsqu'ils sont collectés au même titre que les déchets ménagers (notamment les déchets des commerçants en centre-ville, les déchets des artisans collectés sur les déchèteries publiques ouvertes aux professionnels ou encore les déchets collectés sur les zones d'activités commerciales, les déchets des administrations publiques, etc.).

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) comprennent les catégories de déchets suivantes :

- ⇒ les ordures ménagères et assimilées (OMA) regroupant les collectes d'ordures ménagères résiduelles (OMr) et les collectes sélectives (emballages, journaux-magazines, verre) ;
- ⇒ les déchets occasionnels regroupant les déchets collectés en déchèteries (encombrants, déchets verts, bois, cartons, ferraille, gravats, etc.), et les déchets collectés de manières spécifiques (encombrants et déchets verts en porte à porte, déchets de voiries etc.).

	OMr	Verre	Emballages et papiers	Déchets occasionnels	Déblais et gravats	DEEE	Déchets dangereux	TOTAL DMA	TOTAL DMA HORS GRAVATS et DD
REGION	1 850 336 t	126 252 t	191 526 t	973 887 t	403 005 t	28 296 t	7 882 t	3 581 184 t	3 142 001 t
Alpes-de-Haute-Provence	59 631 t	5 836 t	7 239 t	49 535 t	21 883 t	2 090 t	365 t	146 578 t	122 240 t
Hautes-Alpes	37 638 t	6 203 t	8 200 t	27 792 t	8 506 t	1 444 t	361 t	90 145 t	79 834 t
Alpes-Maritimes	405 658 t	28 265 t	49 420 t	245 709 t	75 300 t	6 179 t	1 449 t	811 979 t	729 051 t
Bouches-du-Rhône	750 994 t	35 787 t	50 192 t	279 075 t	139 490 t	6 477 t	2 251 t	1 264 266 t	1 116 048 t
Var	415 104 t	33 023 t	52 757 t	265 946 t	123 095 t	8 179 t	2 766 t	900 871 t	766 831 t
Vaucluse	181 311 t	17 139 t	23 718 t	105 831 t	34 731 t	3 928 t	690 t	367 348 t	327 999 t
France 2019	16 605 414 t	2 139 242 t	3 346 976 t	12 542 970 t	3 733 319 t	399 891 t	132 751 t	38 900 563 t	34 634 602 t

Tableau 19 : Tonnages de DMA collectés par département et en région en 2020

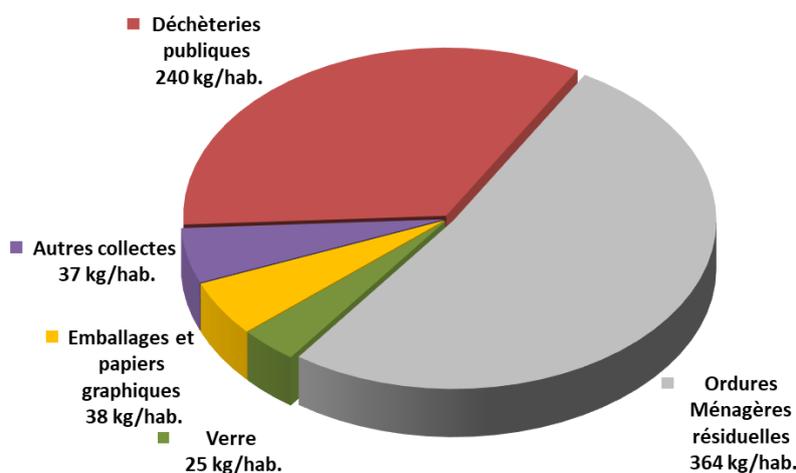


Figure 6 : Synthèse régionale des performances de collecte des DMA, par type de collecte

En 2020, sur le territoire régional, **la collecte des DMA représente 704 kg/hab. (713 kg/hab. en 2019)**, ratio largement supérieur à la moyenne nationale de 2019 (582 kg/hab.). Cet écart est essentiellement lié aux performances de collecte des OMr (364 kg/hab.) et des déchèteries (240 kg/hab.) en région qui dépassent largement les moyennes nationales (respectivement 249 kg/hab. et 222 kg/hab.).

Une proportion importante de déchets d'activités économiques (DAE) est probablement collectée par les services publics d'enlèvement des déchets sur le territoire régional et peut expliquer en partie cet écart, tout comme les déchets produits par le tourisme.

Hors Déchets inertes (déblais-gravats) et Déchets Dangereux, la performance de collecte des DMA atteint 618 kg/hab. (629 kg/hab. en 2019).

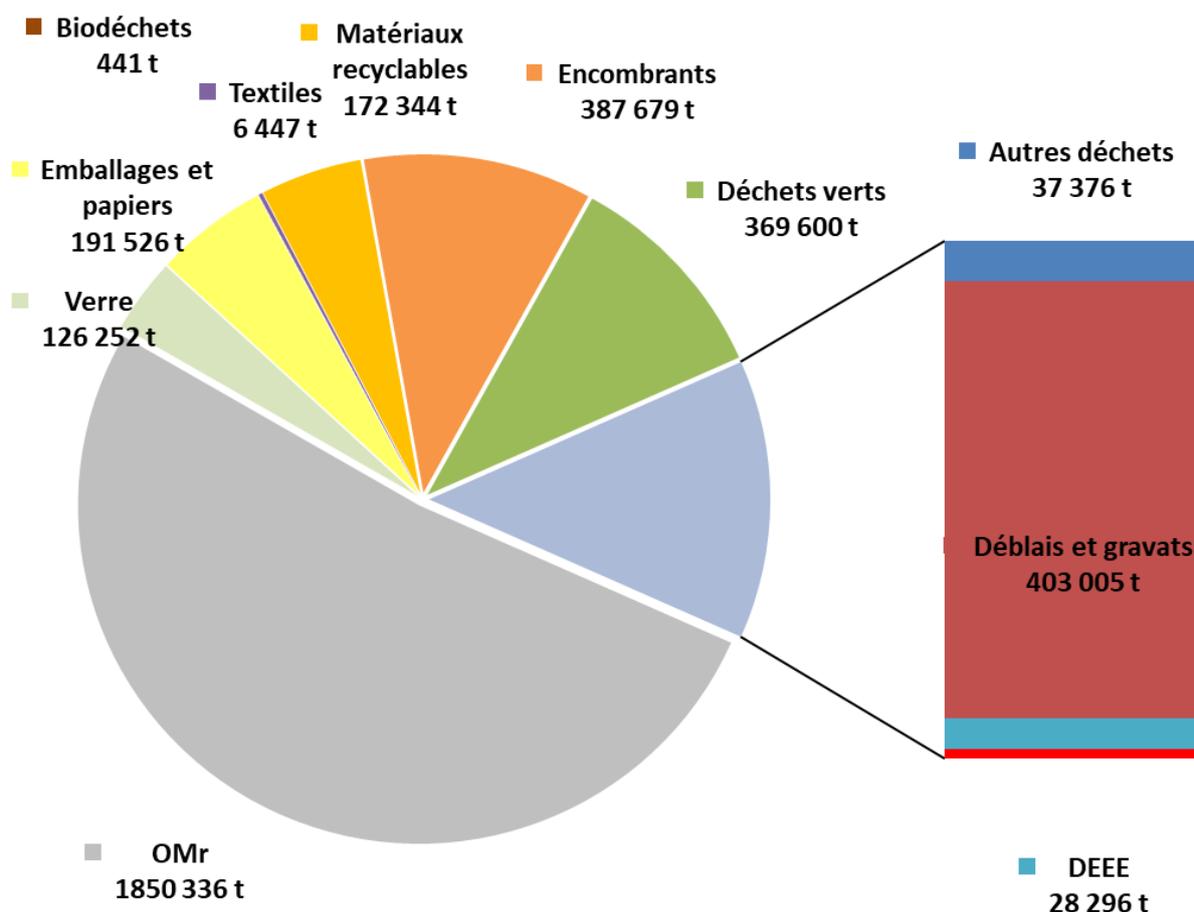


Figure 7 : Répartition des tonnages de DMA collectés, par type de déchets

4. Les campagnes de caractérisation en région

Une campagne de caractérisation permet de faire un état des lieux de la composition des collectes, qu'il s'agisse des ordures ménagères résiduelles, des collectes sélectives ou des déchèteries. Elle permet par exemple d'obtenir un point de départ (ou état initial) avant la mise en place de nouvelles actions/stratégies afin d'en quantifier les effets dans le temps. Dans le cadre d'un suivi des actions/ stratégies, elle permet de suivre l'avancement et la progression des résultats au regard des objectifs initialement fixés.

Dans le cadre des enquêtes complémentaires, l'ORD&EC a interrogé les EPCI/syndicats de la région au cours du 1^{er} semestre 2022, notamment sur ce sujet.

55 collectivités (47 EPCI et 8 syndicats) ont répondu à cette enquête complémentaire 2022. Sur les 8 syndicats, 2 exercent une compétence collective en lieu et place d'un EPCI : Sirtom d'Apt pour la CC Pays d'Apt Luberon et SIVE NG pour la CC Provence Verte. L'ORD&EC considère donc que les réponses de ces 2 syndicats se substituent à celles des 2 EPCI en question. Par conséquent, 49 « EPCI » ont répondu à cette enquête.

31 EPCI ont déclaré avoir déjà réalisé des campagnes de caractérisation, ils représentent 86 % de la population régionale. Les taux de couverture sont assez hétérogènes selon le bassin :

Taux de population couverte par une campagne de caractérisation

ALPIN	77 %
AZUREEN	85 %
PROVENCAL	97 %
RHODANIEN	53 %
REGION	84 %

18 collectivités déclarent ne pas avoir réalisé jusque là de campagne de caractérisation.

En cumulant les 4 dernières années d'exercice [2019 – 2020 – 2021 - 2022], 27 EPCI, représentant 45 % de la population régionale, ont réalisé une campagne de caractérisation :

BASSIN	Collectivité	Pop. couverte (%)
ALPIN	Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, Sources de Lumières	72 %
	Communauté de Communes Champsaur-valgaudemar	
	Communauté de Communes du Briançonnais	
	Communauté de Communes du Pays des Ecrins	
	Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon	
	Communauté de Communes Pays de Forcalquier et Montagne de Lure	
	Communauté de Communes Serre-ponçon	
	Communauté de Communes Sisteronais-buëch	
	Durance Luberon Verdon Agglomération	
Provence-Alpes Agglomération		
AZUREEN	Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins	85 %
	Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse	
	Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis	
	Communauté de Communes Alpes d'Azur	
	Communauté de Communes du Pays de Fayence	
	Dracénie Provence Verdon Agglomération	
	Métropole Nice Côte d'Azur	
PROVENCAL	Communauté de Communes Provence Verdon	20 %
	Communauté de Communes Coeur du Var	
	Communauté de Communes Vallée du Gapeau	
	Métropole Toulon Provence Méditerranée	
	SIVED NG (<i>comptabilisé pour le territoire de la CC Provence Verte</i>)	
RHODANIEN	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	53 %
	Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse	
	Communauté d'Agglomération Terre de Provence	
	Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange	
	Communauté Territoriale Sud Luberon	

12 collectivités, représentant 7 % de la population régionale, déclarent avoir pour projet de réaliser une campagne de caractérisation en 2022/2023 :

ALPIN	COMMUNATE DE COMMUNES SERRE-PONÇON- VAL D'AVANCE
AZUREEN	COMMUNATE D'AGGLOMERATION RIVIERA FRANÇAISE COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES PAILLONS
PROVENÇAL	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE BAUME COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES
RHODANIEN	COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AYGUES ET OUVEZE EN PROVENCE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DES BAUX-ALPILLES COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS VAISON VENTOUX COMMUNAUTE DE COMMUNES SORGUES DU COMTAT COMMUNAUTE DE COMMUNES VENTOUX SUD SIRTOM DE LA REGION D'APT

En considérant les acteurs ayant réalisé une campagne de caractérisation entre 2019 et 2022, associés aux acteurs ayant pour projet d'en réaliser une sur 2022 ou 2023, le taux de population couverte s'élèverait à 52 %.

6 EPCI indiquent ne pas souhaiter mener prochainement de campagne de caractérisation notamment pour les raisons suivantes : manque de temps, de moyens techniques et financiers, en attente d'une stratégie globale via l'élaboration d'un PLPDMA, etc.



F. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1. Les déchets ménagers et assimilés (DMA) non dangereux non inertes

Pour l'année 2020, les déchets ménagers et assimilés (DMA) non dangereux non inertes collectés dans le cadre du service public d'enlèvement des déchets représentent 3 142 000 tonnes (3 184 000 t en 2019 et 3 257 000 t en 2018). Ces déchets suivent les filières de traitement suivantes :

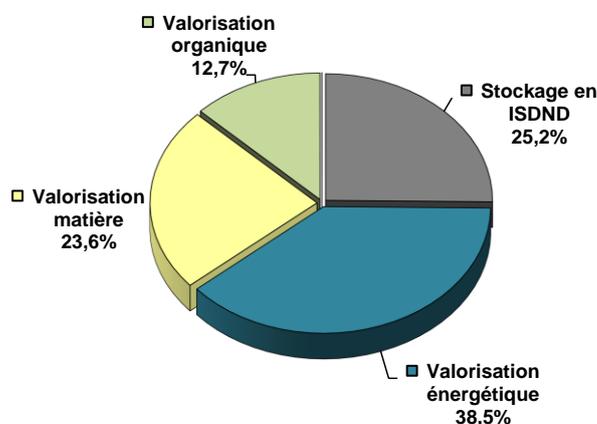


Figure 8 : Filières de traitement des DMA non dangereux non inertes à l'échelle régionale

En 2020, 36,3 % des DMA non dangereux non inertes collectés par le service public suivent une filière de recyclage matière (valorisation matière et valorisation organique). En 2019 ce taux était de 36,4 %.

La valorisation énergétique représente 38,5 % (38,8 % en 2019) et le stockage en ISDND (installation de stockage des déchets non dangereux) 25,2 % (24,8 % en 2019 et 26,6 % en 2018).

Ces tendances montrent donc une stabilisation de la filière de stockage pour l'année 2020. Depuis un dizaine d'année, une baisse du recours au stockage était observée en faveur du recyclage et dans une moindre mesure à la valorisation énergétique.

Le tableau suivant présente le détail des filières vers lesquelles sont orientés les DMA non dangereux non inertes par types de collecte :

Type de filière	Collecte traditionnelle (OMr)	Collectes sélectives (EJM)	Collectes spécifiques*	Déchèteries	Totaux	% 2020
Stockage	632 150 t	0 t	29 463 t	129 580 t	791 193 t	25,2 %
Valorisation énergétique	1 157 742 t	0 t	31 132 t	22 212 t	1 211 086 t	38,5 %
Sous-total	1 789 892 t	0 t	60 595 t	151 792 t	2 002 279 t	63,7 %
Valorisation matière	15 015 t	317 778 t	51 796 t	355 619 t	740 209 t	23,6 %
Valorisation organique	45 429 t	0 t	26 755 t	326 904 t	399 089 t	12,7 %
Sous-total Valorisation matière	60 445 t	317 778 t	78 551 t	682 523 t	1 139 298 t	36,3 %
Stockage pour inertes	0 t	0 t	0 t	425 t	425 t	0,01 %
Totaux 2020	1 850 337 t	317 778 t	139 147 t	834 740 t	3 142 002 t	100,0 %
Totaux 2019	1 880 253 t	320 714 t	117 569 t	865 658 t	3 184 194 t	
Évolution	-1,6%	-0,9%	-0,9%		-1,3%	

*Collecte en porte à porte et point d'apport volontaire des encombrants, déchets verts, textiles et déchets assimilés (hors déchets des services techniques et déchets de voiries)

Tableau 20 : Filières de traitement des DMA non dangereux non inertes

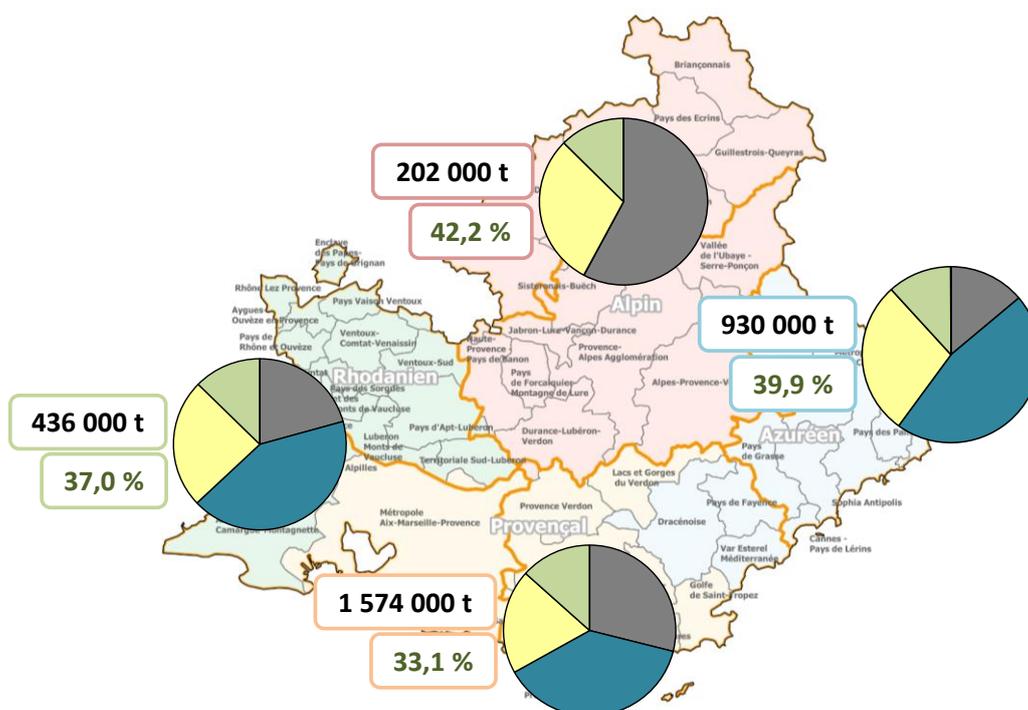
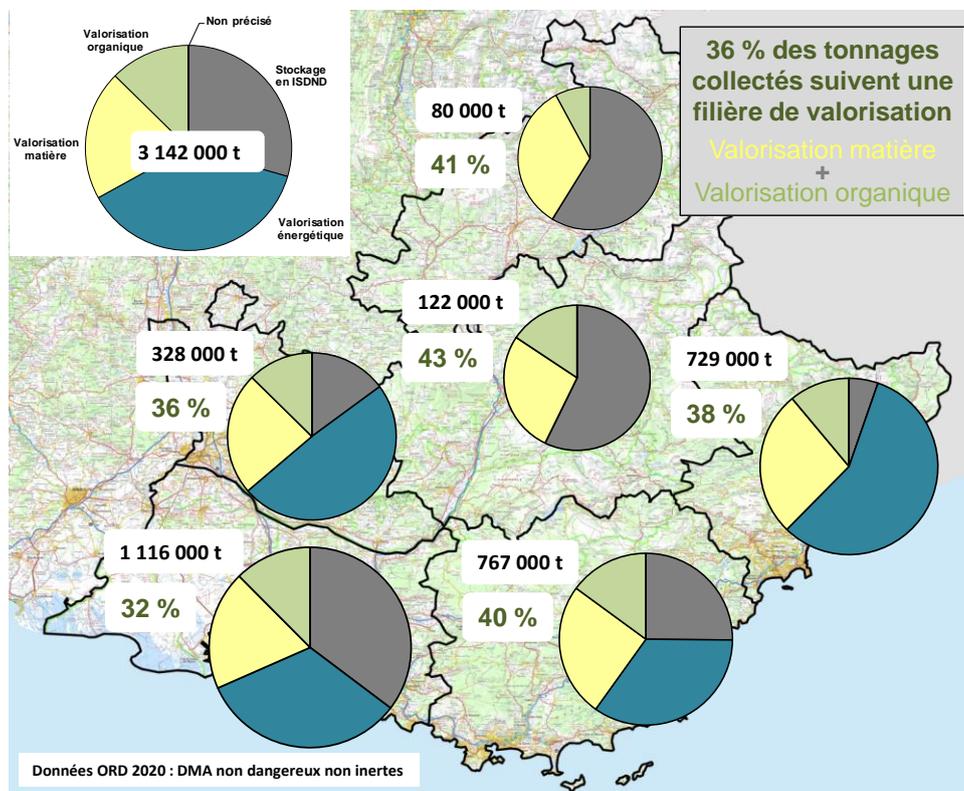
Le taux de recyclage des DMA non dangereux non inerte évolue peu. Néanmoins entre 2015 et 2020, il passe de 29,8 % à 36,3 %. En 2010, ce taux atteignait seulement 27 % du flux collecté. Cette évolution s'explique en partie par la reprise

d'activité du centre de tri multi-filières des ordures ménagères de Fos-sur-Mer et la mise en place progressive du tri des encombrants collectés en déchèterie.

Suivant les départements, le stockage et la valorisation énergétique représentent entre 57 % et 62 % des tonnages. Le poids de la valorisation énergétique dépend évidemment de l'existence d'Unités de Valorisation Energétique (UVE) sur les territoires.

En 2020, l'ensemble des départements de la région est encore loin de l'objectif de recyclage en matière nationale, dont le taux est fixé dans le code de l'environnement (art. L541-1) à hauteur de 55 % en 2020 et 65 % en 2025.

La carte suivante met en valeur les nuances départementales de traitement des DMA non dangereux non inertes. Le tonnage global de chaque département reflète le poids en population de chacun, et peut être également impacté par leur attrait touristique et l'importance des zones urbaines.



Carte 16 : Filières de traitement des DMA non dangereux non inertes, par département et par bassin

2. Les déchets ménagers et assimilés (DMA) comprenant les déchets dangereux et déchets inertes collectés

En considérant l'ensemble des Déchets Ménagers et Assimilés collectés par le service public d'enlèvement des déchets (déchets dangereux des ménages et déblais gravats compris), le tonnage régional en 2020 s'élève à 3 581 000 tonnes (3 605 000 t en 2019).

Le graphique suivant présente les filières de traitement de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés collectés (dont déchets dangereux des ménages et déchets inertes).

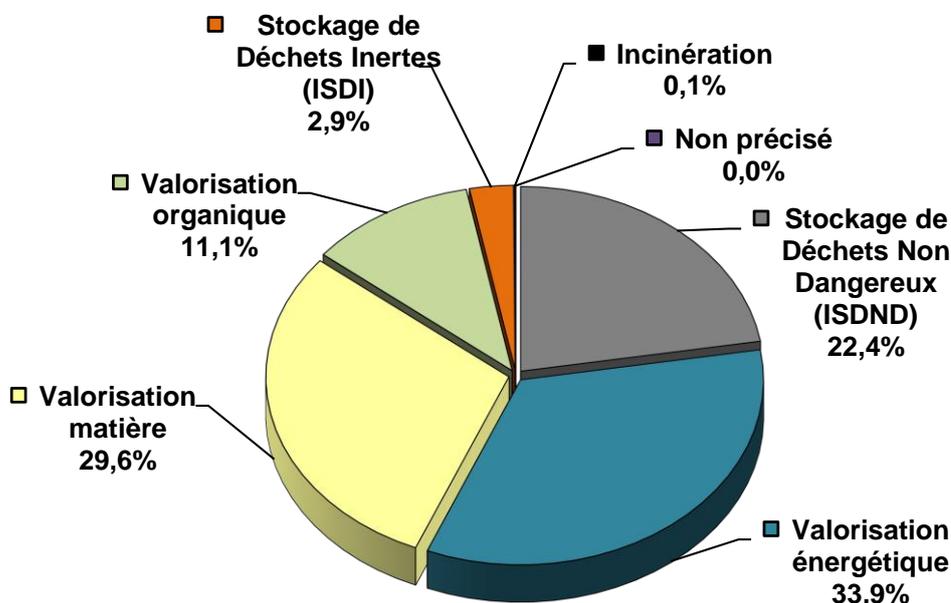


Figure 9 : Filières de traitement des DMA (dont dangereux et inertes) à l'échelle régionale

Le tableau suivant détaille ces filières pour les Déchets Inertes (DI) et les Déchets Dangereux (DD) collectés par les services des collectivités compétentes :

Type de filière	Déblais et gravats	% 2020	% 2019	Déchets dangereux (yc DEEE)	% 2020	% 2019
Valorisation matière	287 270 t	71,5 %	78,8 %	29 927 t	82,8 %	82,5 %
Valorisation énergétique	-	-	-	1 624 t	4,5 %	4,2 %
Stockage en ISDI	104 135 t	25,9 %	18,2 %	-	-	-
Stockage en ISDND/ISDD	10 272 t	2,6 %	2,7 %	595 t	1,6 %	1,7 %
Incinération	-	-	-	2 765 t	7,6 %	8,0 %
Non précisé	-	-	0,4 %	1 244 t	3,4 %	3,6 %
Totaux 2019	401 677 t			36 155 t		

Tableau 21 : Filières de traitement des déchets inertes et des déchets dangereux à l'échelle régionale

En 2019, les **déchets inertes collectés** par les services publics de gestion des déchets suivent une filière de **valorisation matière pour 79 %** d'entre eux. 18 % du flux est dirigé vers une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) et 3 % vers une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

G. EVOLUTIONS 2010-2020 DES DMA

1. Evolution des performances de collecte d'ordures ménagères résiduelles

En 2019, la collecte d'ordures ménagères résiduelles en région représente 1 850 336 tonnes, soit une performance de collecte de 364 kg/hab. Cette performance est bien au-dessus de la moyenne française :

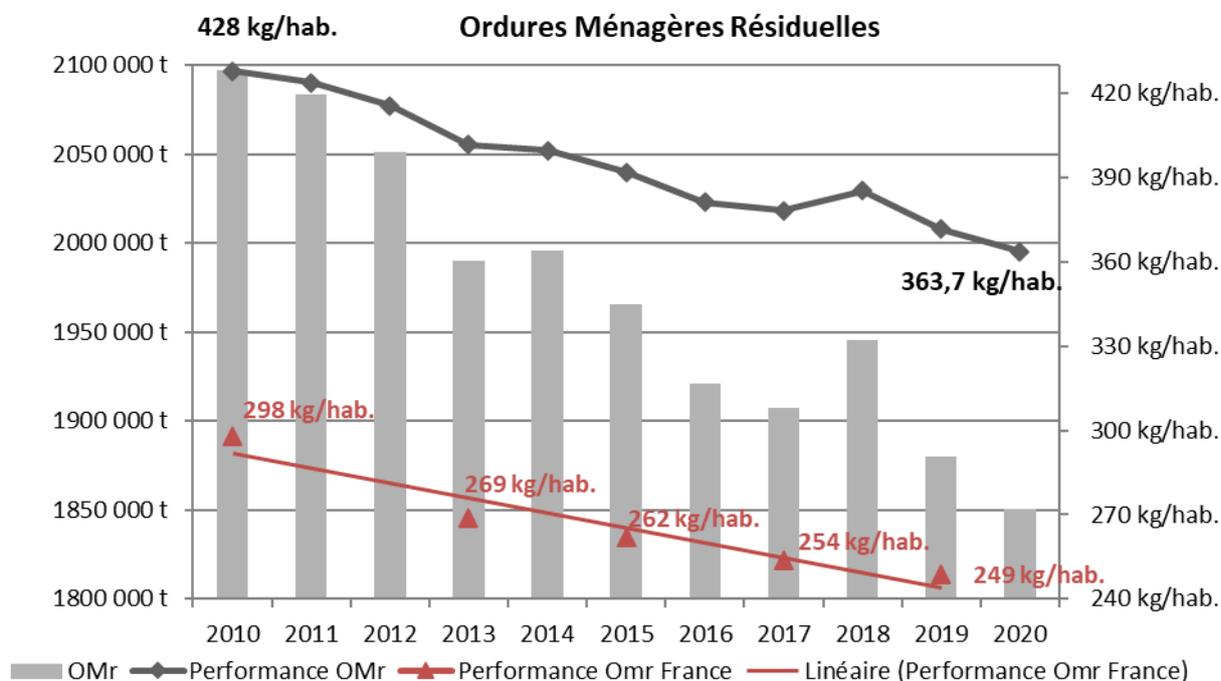


Figure 10 : Evolution des tonnages et performances de la collecte des ordures ménagères résiduelles

Entre 2010 et 2020, la collecte annuelle d'ordures ménagères résiduelles affiche un recul de 233 562 tonnes, soit - 11,8 %. Ramenée à l'habitant, la production d'OMr a diminué de - 15 % en 10 ans (diminution de 64 kg/hab.).

Après avoir constaté pendant plusieurs années une baisse régulière, on a pu constater un rebond de production en 2018. Toutefois, la performance de collecte des OMr est la plus basse depuis 2010.

2. Evolution des performances de collectes sélectives du verre, des emballages et du papier

En 2020, les collectes sélectives d'emballages, de papiers et de verres, en porte-à-porte et en points d'apport volontaire ont permis de collecter 317 778 tonnes (320 714 tonnes en 2019). Les performances régionales s'élèvent à 24,8 kg/hab. de verre et 37,6 kg/hab. d'emballages, papiers-cartons. Ces performances restent inférieures aux performances nationales (32 et 50 kg/hab.).

En 2020, 126 252 tonnes de verre ont été collectés en vue d'une valorisation (recyclage en verrerie).

Depuis 2010, les tonnages collectés de verre sont en hausse (+ 28,4 %), de même que les performances qui enregistrent une augmentation de 23,4 % en 10 ans.

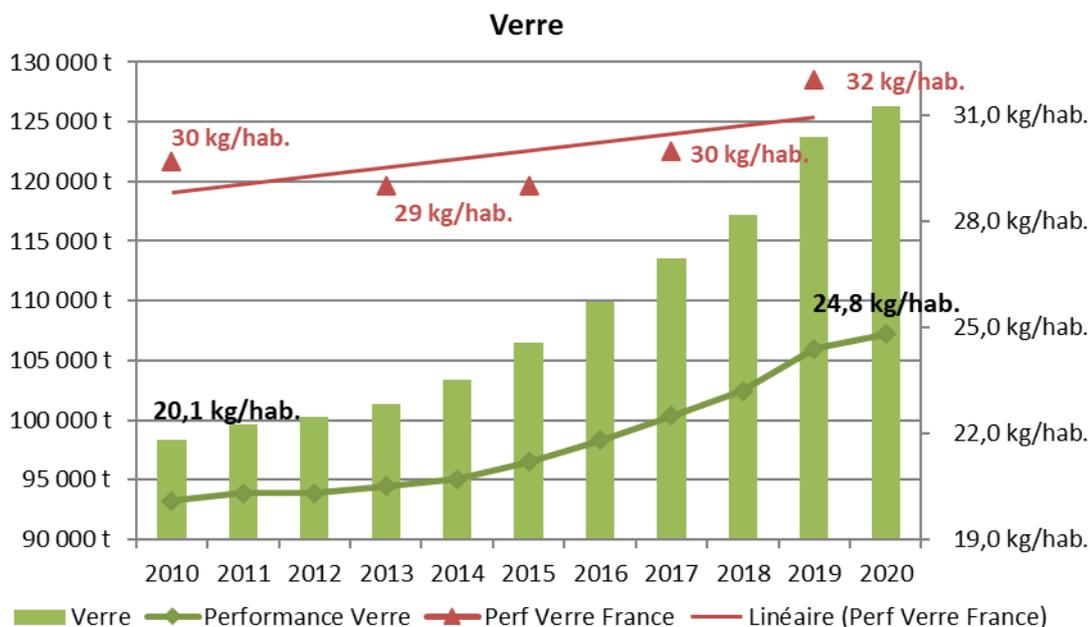


Figure 11 : Evolution des tonnages et performances de la collecte sélective du verre

En 2020, 191 526 tonnes d’emballages et papiers ont été collectées par les collectivités compétentes.

Depuis 2010, le tonnage d’emballages et papiers-cartons évolue assez irrégulièrement, pour atteindre son plus haut niveau en 2019.

Toutefois en 2020, la performance de collecte diminue à nouveau (en progression globale de 12,4 % en 10 ans).

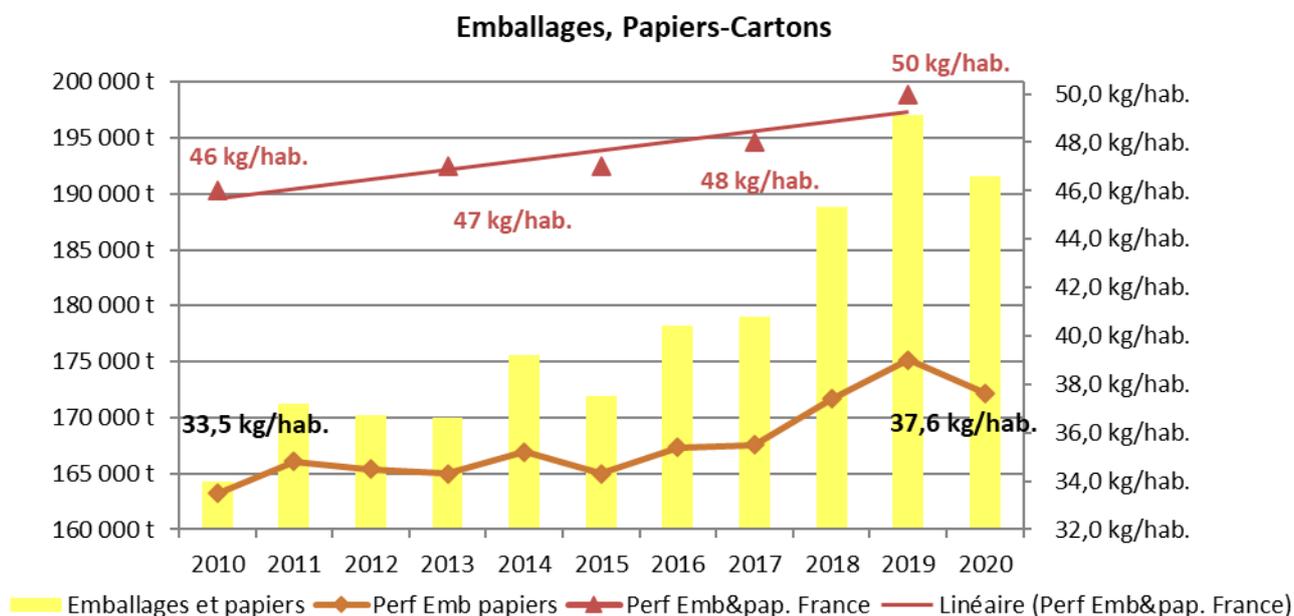


Figure 12 : Evolution des tonnages et performances de la collecte sélective des emballages et papiers graphiques

Les tonnages d’emballages et papiers-cartons issus de la collecte sélective sont dirigés vers les centres de tri de la région et départements limitrophes. Ces installations effectuent un tri entre les différents matériaux pouvant être valorisés (plastiques, acier, carton-briques, aluminium, papiers) et les matériaux non valorisables présents dans les flux collectés.

3. Evolution des performances des collectes spécifiques

En 2020, les déchets occasionnels collectés séparément (hors déchèteries) représentent un total de 189 701 tonnes (117 989 tonnes en 2019) dont 117 568 tonnes de déchets non dangereux non inertes.

Entre 2010 et 2019, les performances de ce type de collecte ont légèrement augmenté. En 2020, l'augmentation très significative de cette performance est essentiellement liée à l'identification de nouvelles collectes dédiées aux professionnels pour les déchets verts et les gravats d'une collectivité du Var (+70 000 t dont 50 000 t de gravats).

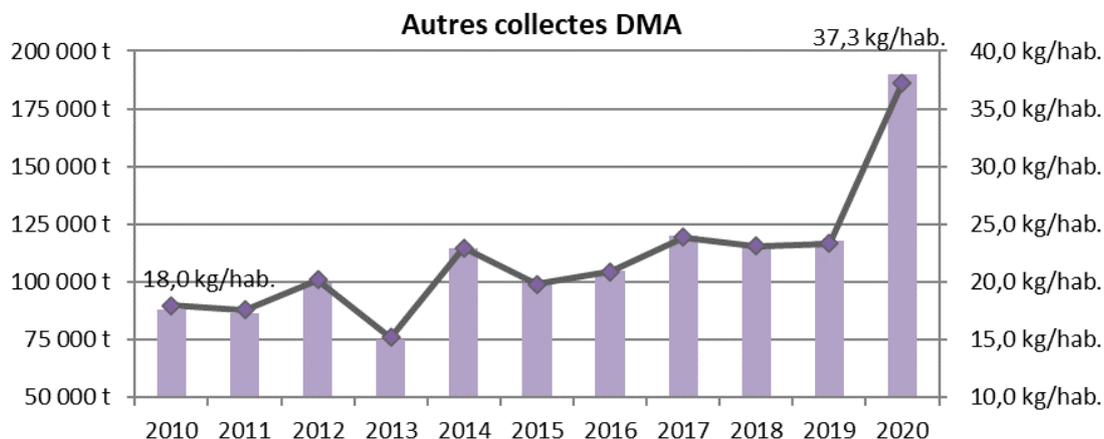


Figure 13 : Evolution des tonnages et performances des collectes spécifiques de déchets occasionnels

Nota bene : certains de ces déchets sont regroupés en déchèterie après collecte et sont donc comptabilisés uniquement dans les performances des déchèteries.

4. Evolution des performances de collecte en déchèteries

En 2020, les 300 déchèteries de la région ont permis de collecter 1 223 369 tonnes de DMA (1 286 271 tonnes en 2019), soit 240 kg/hab. (donnée France 2019 : 222 kg/hab., source ADEME) dont 834 740 tonnes de déchets non dangereux non inertes (68 %).

Entre 2010 et 2020, l'utilisation des déchèteries par les usagers est en augmentation (+8 % en tonnage). Les encombrants, les DEEE, déchets verts, les déchets dangereux et les matériaux recyclables connaissent respectivement une hausse de 5 %, 122 %, 18 %, 91 % et 17 % (en kg/hab.).

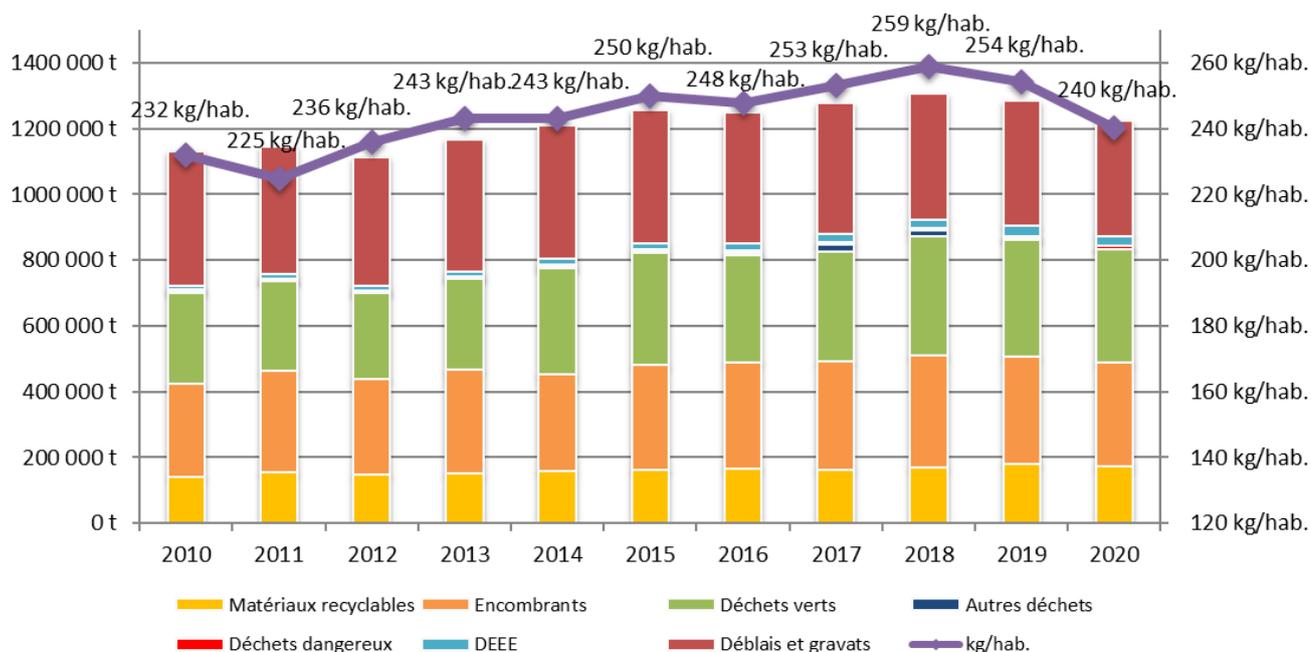


Figure 14 : Evolution des tonnages et performances des déchets collectés en déchèterie

Nota bene : Les matériaux recyclables collectés sont constitués en majorité de déchets de bois, de ferrailles et de papiers-cartons. La catégorie « autres déchets » comprend les déchets en mélange des collectivités, déchets de voiries, et les huiles alimentaires usagées.

5. Evolution des performances de DMA collectés

En 2020, la performance de collecte des déchets ménagers et assimilés atteint 704 kg/hab., (et 618 kg/hab. hors déchets dangereux et déchets inertes). Entre 2010 et 2020, la performance de collecte des DMA a diminué seulement de -3 % et l'on peut constater de nombreuses fluctuations. Entre 2010 et 2020, la performance de collecte des ordures ménagères résiduelles a tout de même diminué de 15 %.

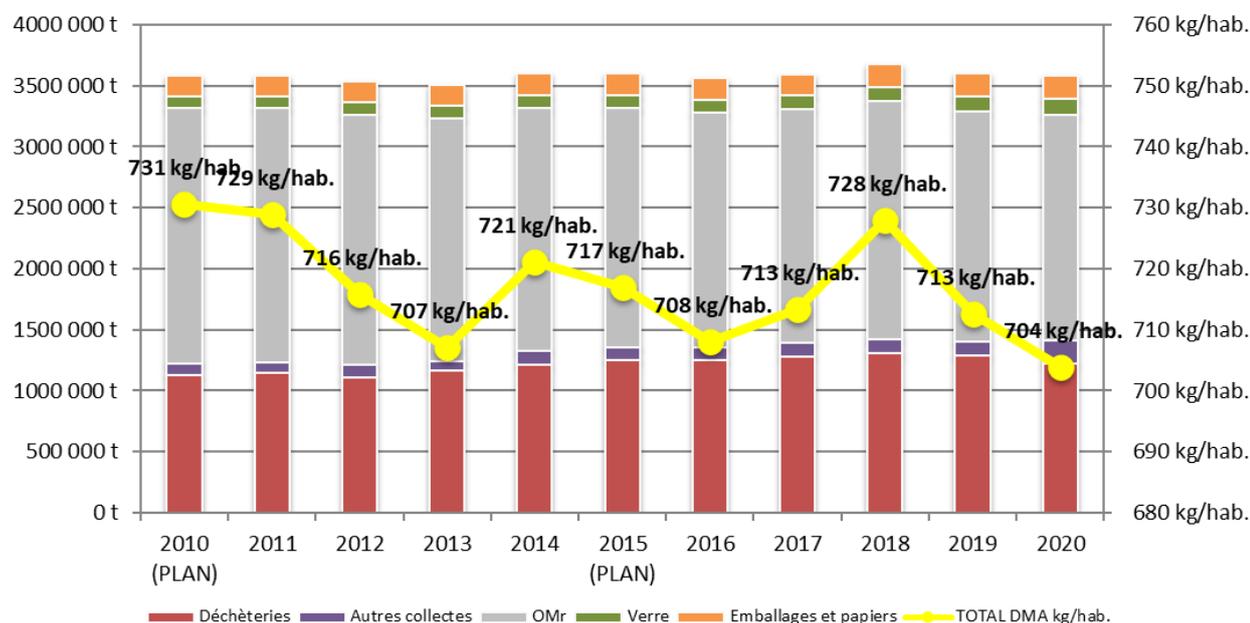


Figure 15 : Evolution des tonnages et performances de collecte des déchets ménagers et assimilés

6. Evolution des tonnages de déchets des collectivités (hors DMA)

Depuis 2019, les tonnages de déchets des collectivités ont été écartés du tonnage total de déchets ménagers et assimilés. Ces déchets proviennent des services techniques des collectivités (voiries, marchés, entretien des espaces verts, etc.). L'évolution observée dans la région s'explique par une meilleure identification ces dernières années des flux de ce type de déchet.

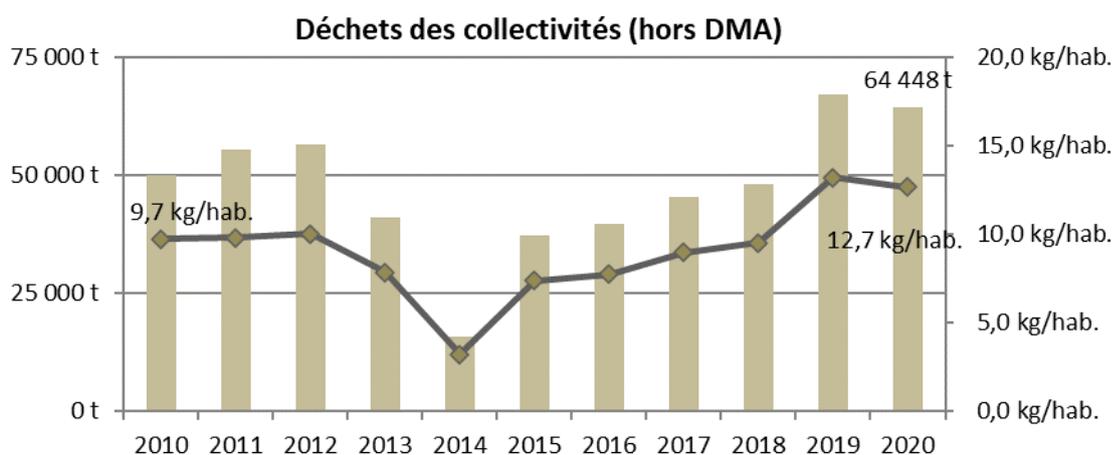


Figure 16 : Evolution des tonnages et performances de déchets des collectivités (hors DMA)

H. LES EMPLOIS, LE FINANCEMENT ET LES COÛTS DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

1. Les emplois de la gestion des déchets ménagers et assimilés

Peu d'acteurs publics sont en mesure de préciser le nombre d'emplois dédiés exactement à la gestion des déchets ménagers et assimilés. De plus, ces informations ne sont pas exploitables en l'état, car elles doivent prendre en compte les modes de gestion du service (régie, prestations de services, etc.).

Cependant sur la base de ratios (source ADEME), l'estimation du nombre d'ETP tenant compte des tonnages collectés et traités serait d'environ 10 382 Equivalent Temps Plein.

	Collecte des DAE	Collecte des OMr	Collectes sélectives en PàP	Collectes sélectives en PAV	Déchèteries	Total
Région	794 ETP	4 441 ETP	1 305 ETP	123 ETP	489 ETP	7 151 ETP
Alpes-de-Haute-Provence		143 ETP	10 ETP	6 ETP	29 ETP	188 ETP
Hautes-Alpes		90 ETP	7 ETP	6 ETP	15 ETP	119 ETP
Alpes-Maritimes		974 ETP	469 ETP	25 ETP	103 ETP	1 570 ETP
Bouches-du-Rhône		1 802 ETP	307 ETP	46 ETP	156 ETP	2 311 ETP
Var		996 ETP	440 ETP	27 ETP	128 ETP	1 592 ETP
Vaucluse		435 ETP	73 ETP	12 ETP	58 ETP	578 ETP

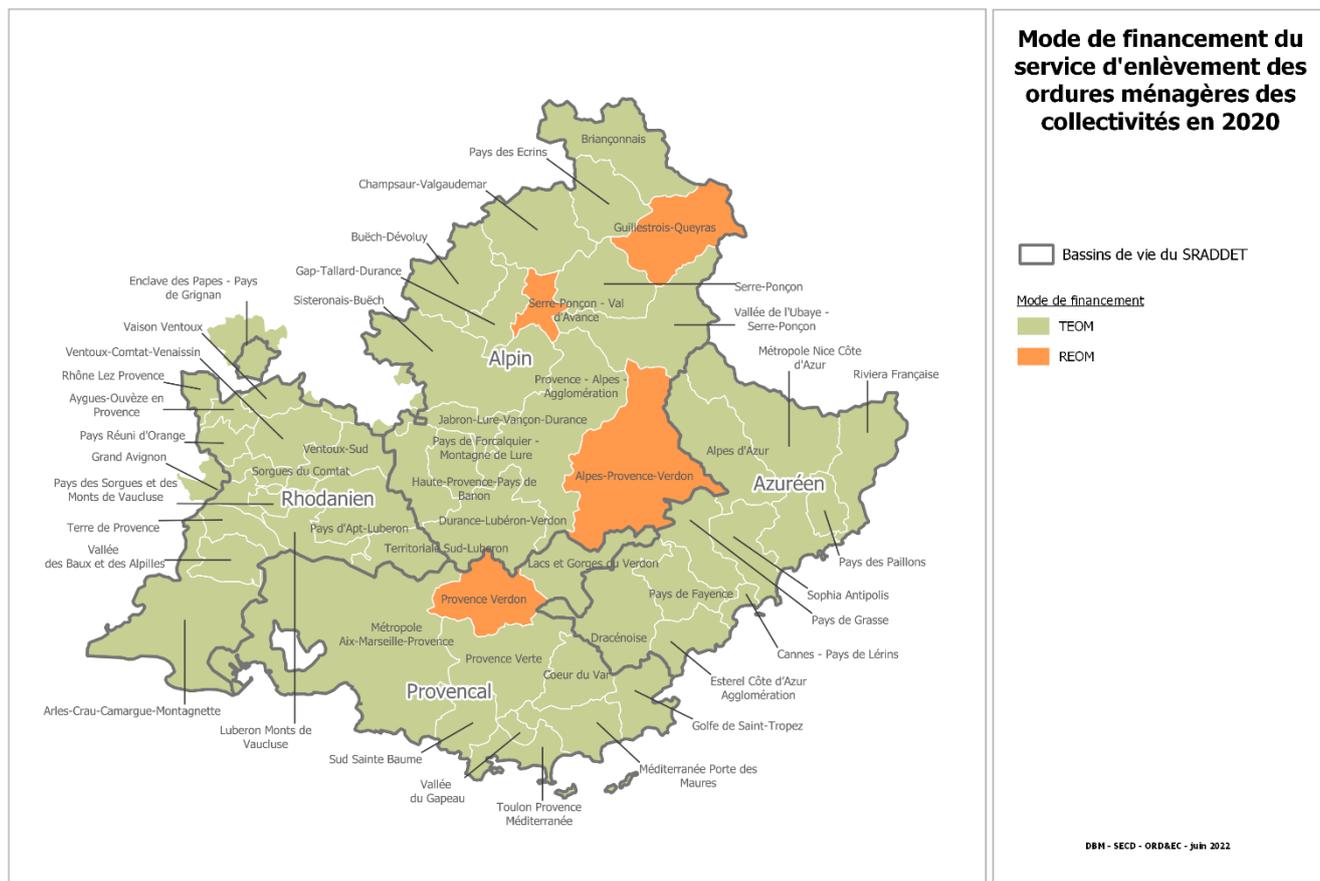
	Centres de transit	Centres de tri	Centres de traitement biologique	ISDND	UVE	TOTAL
Région	203 ETP	2 309 ETP	180 ETP	90 ETP	450 ETP	3 231 ETP
Alpes-de-Haute-Provence	5 ETP	29 ETP	13 ETP	6 ETP	0 ETP	52 ETP
Hautes-Alpes	6 ETP	10 ETP	3 ETP	6 ETP	0 ETP	25 ETP
Alpes-Maritimes	30 ETP	500 ETP	11 ETP	0 ETP	158 ETP	698 ETP
Bouches-du-Rhône	113 ETP	1 494 ETP	85 ETP	57 ETP	123 ETP	1 873 ETP
Var	34 ETP	225 ETP	40 ETP	14 ETP	92 ETP	405 ETP
Vaucluse	15 ETP	51 ETP	28 ETP	6 ETP	76 ETP	177 ETP

Tableau 22 : Estimation du nombre d'emplois (équivalent temps plein)

La collecte des ordures ménagères résiduelles et les centres de tri sont les plus « générateurs » d'emplois ; ils nécessitent une forte main d'œuvre.

2. Le financement du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le financement par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est largement majoritaire en région Provence Alpes Côte d'Azur. La carte suivante, basée sur les informations recueillies au sein des Rapports annuels Déchets, précise les modes de financement (majoritaire) du service d'enlèvement des ordures ménagères des collectivités en 2020 :



Carte 17 : Mode de financement du service d'enlèvement des ordures ménagères des collectivités

En 2020, 46 collectivités (hors syndicats de traitement) indiquent appliquer une TEOM, dont 37 précisent le montant. Sur les 52 EPCI que compte la région, 42 ont déclaré un montant total des dépenses, cumulant à l'échelle régionale plus de 854 millions d'euros. Le montant cumulé des TEOM déclarées couvre 94 % des dépenses totales indiquées dans les RPQS 2020.

29 collectivités indiquent dans leur RPQS appliquer la Redevance Spéciale (26 en précisent le montant) auprès des entreprises et administrations, la redevance spéciale couvrirait environ 84 % de la population régionale et auraient permis de collecter près de 17,7 M€.

Seuls 34 EPCI ont indiqué dans leur RPQS un montant total des recettes, à hauteur de 363 M€ (43 % des dépenses totales précisées).

En 2020, 95 % de la population régionale est couverte par un montant de dépense globale du SPGD au sein du RPQS³.

³ Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de gestion des déchets

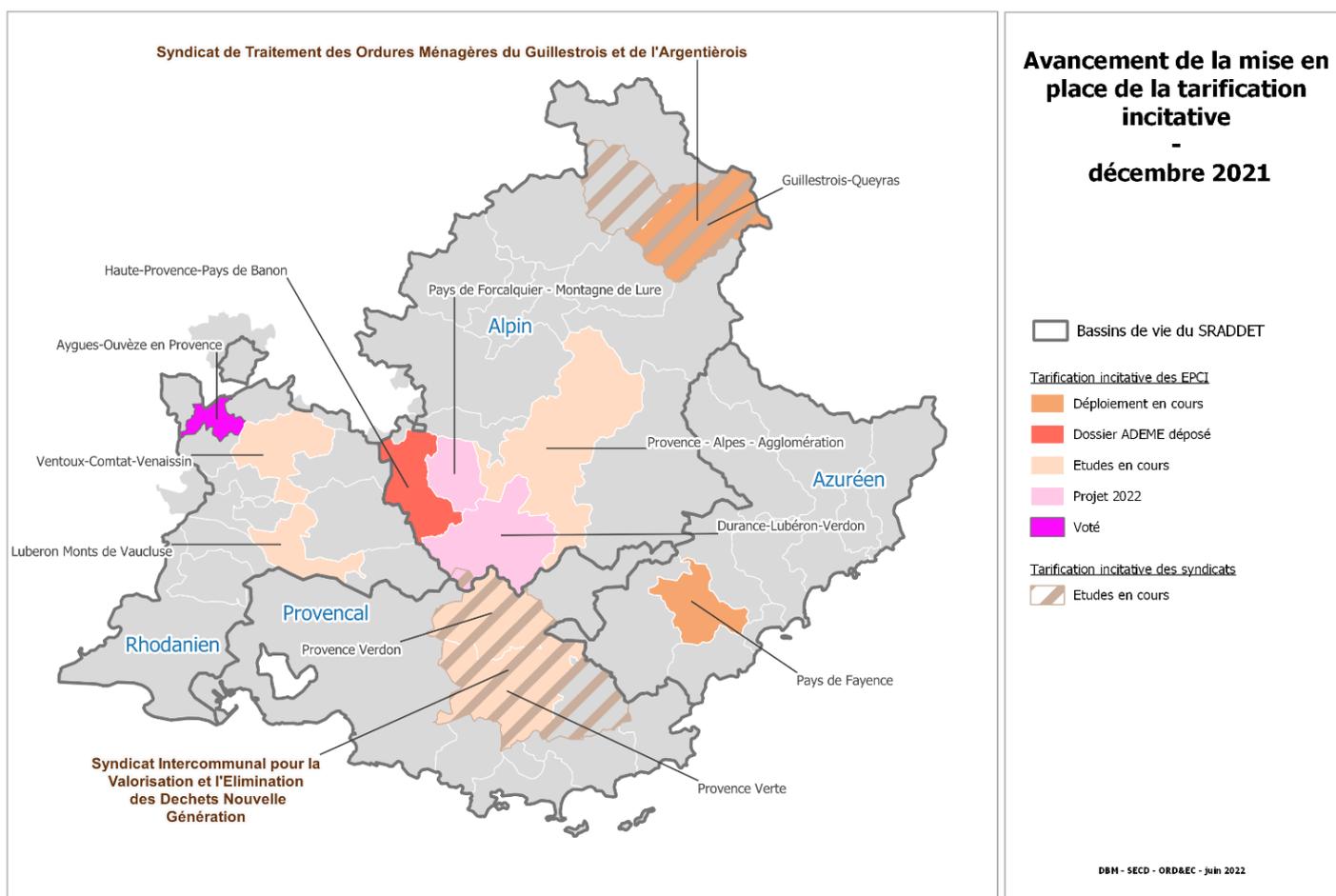
Focus sur la mise en œuvre de la Tarification Incitative en région :

Une tarification incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets est une REOM ou une TEOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées).

La mise en œuvre de la Tarification Incitative pour le financement du service public de prévention et de gestion des déchets est une des priorités d'actions du fonds déchets de l'ADEME. Des objectifs de déploiement à 15 millions d'habitants en 2020 puis 25 millions en 2025 sont fixés dans la Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte. De plus, compte-tenu des changements de comportements induits pour sa mise en place, elle est un des principaux leviers d'atteinte des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et d'amélioration de la valorisation fixés par cette même loi. En effet, son instauration permet de réduire les déchets résiduels collectés, améliorer la valorisation et maîtriser, voire baisser le coût du service dans le cadre d'une démarche d'optimisation globale.



En décembre 2021, la situation régionale était la suivante :



Carte 18 : Avancement de la mise en œuvre de la TI – décembre 2021

3. Les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés

a) Les dépenses totales

Dans le cadre de l'enquête annuelle réalisée auprès des collectivités, l'ORD&EC s'est attaché à identifier dans les rapports annuels 2020 la dépense totale engagée par ces dernières (EPCI).

Cette information a été collectée auprès de tous les EPCI compétents ; les syndicats de traitement ont été exclus de l'analyse (ceci dans le but d'éviter les doublons et de refléter l'attribution des compétences aux seuls EPCI).

Sur les 52 EPCI compétents en matière de gestion des déchets à l'échelle régionale, 42 font état de leur dépense totale, soit 81 % (93 % de la population régionale).

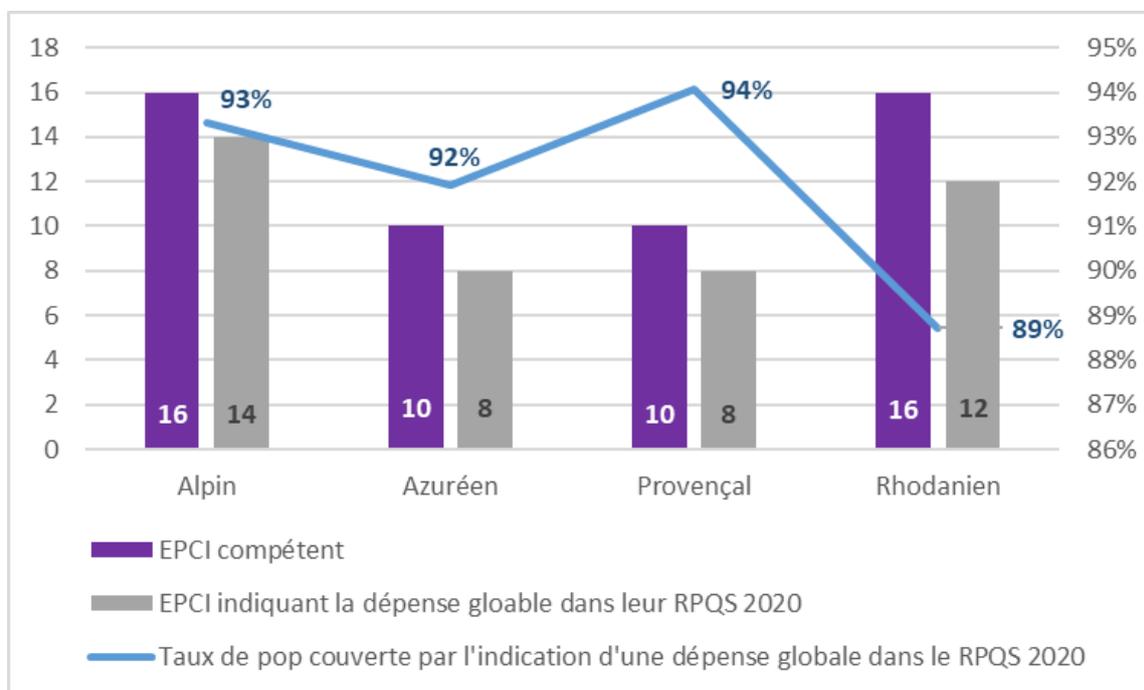


Figure 17 : Part des EPCI et population par bassin, couverts par le montant d'une dépense du SPGD⁴

	Nombre d'EPCI ayant la compétence déchet	Nombre d'EPCI ayant la compétence déchet dont le montant de la dépense totale est disponible	% 2020 (nb d'EPCI)
Alpes-de-Haute-Provence	8	8	100 %
Hautes-Alpes	8	6	75 %
Alpes-Maritimes	7	5	71 %
Bouches-du-Rhône	4	4	100 %
Var	12	10	83 %
Vaucluse	13	9	69 %
Région	52	42	81 %

Tableau 23 : Nombre d'EPCI compétents par département avec un montant total de dépense communiqué dans le RPQS

Ces chiffres sont en forte progression par rapport à la situation 2019 où 69 % des EPCI compétents indiquaient un montant de dépense globale dans leur RPQS (soit 82 % de la population régionale)

⁴ Service Public de Gestion des Déchets

Leurs dépenses totales s'élèvent en 2020 à **854 303 711 €**. Cependant cette représentativité diffère selon les bassins :

	Nb d'EPCI avec compétence déchet dont le montant de la dépense totale est communiqué	Montant total des dépenses	Taux de pop couverte par une dépense globale dans le RPQS 2020	Estimation de la dépense ramnée à la pop totale
Alpin	14	51 848 522 €	93 %	55 568 561 €
Azuréen	8	263 629 199 €	92 %	286 815 447 €
Provençal	8	434 763 308 €	94 %	462 180 313 €
Rhodanien	12	104 062 682 €	89 %	117 298 541 €
Région	42	854 303 711 €	93 %	921 964 640 €

Tableau 24 : Dépenses totales des 42 EPCI avec compétence Déchets ayant fourni le montant de leurs dépenses

Globalement, la connaissance des dépenses totales cumulées tend à s'améliorer à l'échelle régionale mais certaines collectivités ne réalisent toujours pas de RPQS, ce qui rend difficile le recueil de leurs données sur les coûts.

Avec 93 % de la population régionale couverte par un montant de dépense globale du SPGD, la dépense globale extrapolée à la région complète atteindrait les **922 M€**.

b) Comparaison des coûts de gestion

Pour information, le tableau suivant affiche les dépenses ramenées en €/tonne collectée et en €/habitant concerné (indicateurs de référence nationale) :

Analyse par département :

Département	Montant (extrapolé) des dépenses 2020	Tonnage total collecté 2020	Coût complet €/t 2020	Coût complet €/t 2019	Coût complet €/hab. 2020	Coût complet €/hab. 2019
Alpes-de-Haute-Provence	33 221 251 €	146 578 t	227 €/t	228 €/t	185 €/hab.	172 €/hab.
Hautes-Alpes	22 162 928 €	90 145 t	246 €/t	263 €/t	171 €/hab.	183 €/hab.
Alpes-Maritimes	230 438 482 €	811 979 t	284 €/t	264 €/t	210 €/hab.	204 €/hab.
Bouches-du-Rhône	374 301 572 €	1 264 266t	296 €/t	302 €/t	180 €/hab.	191 €/hab.
Var	175 954 171 €	900 871 t	195 €/t	268 €/t	164 €/hab.	218 €/hab.
Vaucluse	83 311 774 €	367 348 t	227 €/t	221 €/t	140 €/hab.	139 €/hab.
Région	921 964 640 €	3 581 187 t	257 €/t	271 €/t	179 €/hab.	192 €/hab.

Tableau 25 : Estimation départementale du coût complet de gestion des déchets ménagers et assimilés

En 2020, les coûts complets en €/tonne et €/hab. diminuent pour se rapprocher des valeurs de 2018 respectivement 243 €/t et 175 €/hab. Le département de Vaucluse présente les coûts complets les plus bas, avec respectivement 227 €/t et 140 €/hab.

Analyse par bassin :

Bassin	Montant total des dépenses 2020	Tonnage total collecté 2020	Coût complet €/t 2020	Coût complet €/t 2019	Coût complet €/hab. 2020	Coût complet €/hab. 2019
Alpin	55 568 561 €	236 723 t	235 €/t	243 €/t	180 €/hab.	177 €/hab.
Azuréen	286 815 447 €	1 031 627 t	278 €/t	263 €/t	212 €/hab.	210 €/hab.
Provençal	462 180 313 €	1 823 872 t	253 €/t	293 €/t	170 €/hab.	196 €/hab.
Rhodanien	117 298 541 €	488 963 t	240 €/t	231 €/t	153 €/hab.	153 €/hab.
Région	921 964 640 €	3 581 185 t	257€/t	271 €/t	179 €/hab.	192 €/hab.

Tableau 26 : Estimation par bassin du coût complet de gestion des déchets ménagers et assimilés

L'ADEME distingue différents coûts de gestion des déchets (hors TVA et comprenant la TGAP) :

- Le coût complet, qui comptabilise les dépenses sans retrancher aucun produit, en particulier aucun produit technique, vente d'énergie ou de matières ;
- Le coût technique, égal au coût complet moins les produits techniques ;
- Le coût partagé, égal au coût technique moins les soutiens des éco-organismes,
- Le coût aidé, égal au coût partagé moins les aides et subventions publiques.

Les coûts aidés sont ceux qui sont supportés par les collectivités locales et financés par la TEOM ou la REOM.

Ces valeurs restent assez hautes par rapport aux données nationales. La dernière étude de l'ADEME « Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets » a été publiée en juillet 2021 et se base sur les données 2018 issues des « matrice coût » 2018 de 422 collectivités (27 millions d'habitants ; 42 % de la population métropolitaine).

Selon cette étude, la moyenne pondérée nationale du coût complet est de 122 €HT/hab. ou encore 222 €/tonne. Pour 50 % des collectivités analysées, le coût complet est compris entre 100 et 132 €/hab. ou entre 192 et 235 €/tonne.

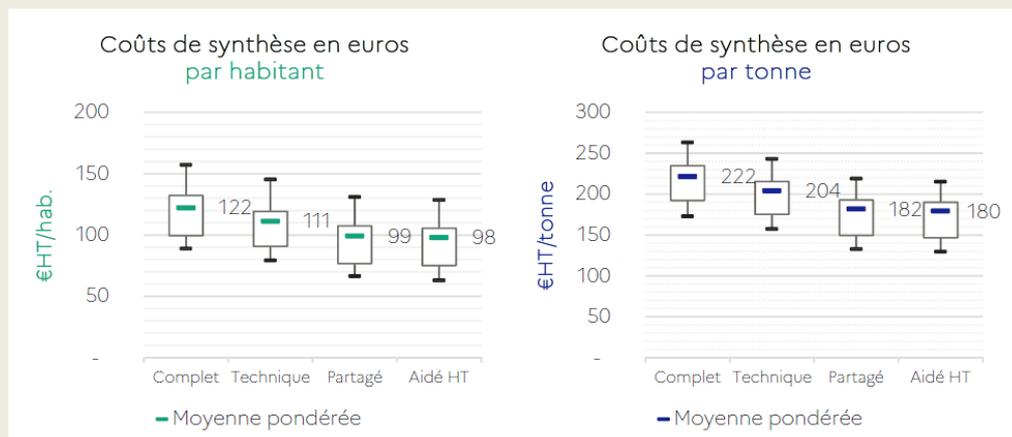


Figure 18 : Synthèse nationale des coûts €/t et €/hab. (2018)

En ramenant le coût par habitant (environ 179 €/hab.), estimé sur la base des informations transmises par les collectivités, à la population régionale estimée 2019, le coût global de la gestion des DMA à l'échelle régionale serait d'environ **922 millions d'euros**.

En 2020, la connaissance des moyens de financement et des coûts de gestion des déchets à l'échelle de la région a fortement progressé ; seul le bassin rhodanien n'a pas évolué sur ce point mais était déjà à un niveau élevé de connaissance en 2019. Le graphique ci-dessous indique les nombres d'EPCI faisant mention d'un mode de financement par bassin (avec ou sans précision du montant) :

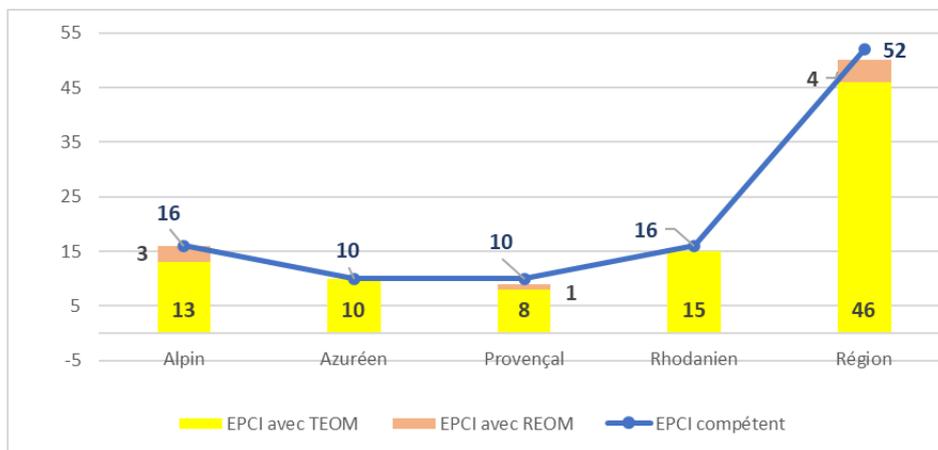


Figure 19 : EPCI indiquant un mode de financement TEOM ou REOM par bassin

Pour rappel en 2019, l'information était présentée dans les RPQS pour :

- 15 EPCI de l'alpin,
- 6 EPCI de l'azuréen,
- 7 du provençal,
- 15 du rhodanien.

Soit un total de 43 EPCI sur 52 au total.

c) La connaissance régionale des coûts

En 2021, 47 EPCI sur 52 (38 en 2019) ont été formés à la matrice des coûts. Ils représentent 95 % de la population régionale avec une répartition départementale (et par bassin) assez homogène :

Alpes-de-Haute-Provence	93 %
Hautes-Alpes	85 %
Alpes-Maritimes	100 %
Bouches-du-Rhône	100 %
Var	85 %
Vaucluse	91 %
Région	95 %

Tableau 27 : Part de population départementale avec collectivités formées sur la matrice des coûts

Alpin	94 %
Azuréen	100 %
Provençal	94 %
Rhodanien	93 %
Région	95 %

Tableau 28 : Part de la population par bassin avec collectivités formées sur la matrice des coûts

Nota bene : Les pourcentages ont été calculés sans double compte car certains syndicats de traitement ont été formés au même titre que les collectivités adhérentes. Ils ne sont pas compris dans le calcul de la population couverte.

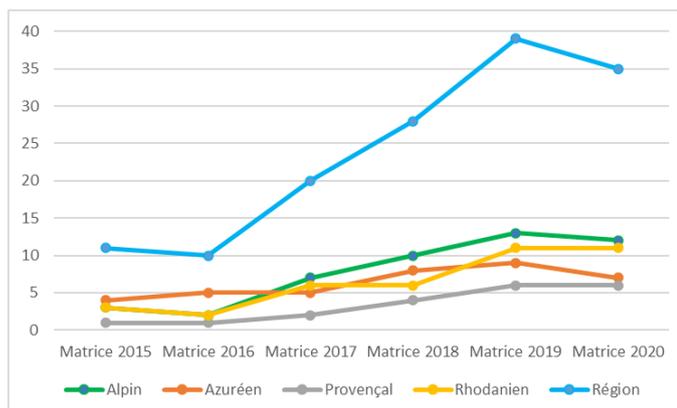


Figure 20 : évolution du nombre de matrices validées par bassin, depuis 2015 (situation au 15/06/2022)

La progression du nombre de matrices validées entre 2015 et 2019 est impressionnante (x3) et indique la forte volonté des EPCI à connaître précisément le coût du SPGD. Sur le graphique ci-dessus, reflétant la situation au 15 juin 2022, les années 2019 et 2020 ne comptabilisent pas encore le nombre total de matrices validées car certaines étaient encore en cours de validation. Il est probable que le nombre de matrices validées pour 2019 et 2020 augmente encore très significativement au cours de l'année 2022.

En 2020, la situation régionale sur les matrices « coûts » est la suivante :

Département	Matrices 2020 validées		Matrices 2020 en cours de saisie	
	Nombre	Population couverte	Nombre	Population couverte
Alpes-de-Hte-Prov	4	29 %	1	35 %
Htes-Alpes	6	78 %	-	-
Alpes-Maritimes	4	90 %	-	-
Bouches-du-Rhône	2	93 %	-	-
Var	7	36 %	1	42 %
Vaucluse	9	81 %	1	8 %
Région	32	77 %	3	11 %

Tableau 29 : Situation départementale des matrices 2020 (10/03/2022)

Bassin	Matrices 2020 validées		Matrices 2020 en cours de saisie	
	Nombre	Population couverte	Nombre	Population couverte
Alpin	10	50 %	1	20 %
Azuréen	7	92 %	-	-
Provençal	5	75 %	1	16 %
Rhodanien	10	66 %	1	6 %
Région	32	77 %	3	11 %

Tableau 30 : Situation par bassin des matrices 2020 (10/03/2022)

32 collectivités disposent d'une matrice validée pour l'année 2020, et 3 sont en cours de saisie ; ce qui représente 88 % de la population régionale (67 % en 2019).

Pour l'année 2020, 27 collectivités (dont 2 syndicats de traitement) ont accepté de partager leurs matrices (25 en 2019) :

Département	Nombre de collectivités	
ALPIN	9	CC Brianonnais CC Pays Forcalquier Montagne de Lure CC Sisteronais Buëch CA Gap Tallard Durance CC Guillestrois Queyras CC Buëch Dévoluy CC Pays des Ecrins CC Serre-Ponçon Val d'Avance <i>SMITOMGA</i>
AZUREEN	5	CC Pays des Paillons CA Riviera Française CA Sophia Antipolis CC Pays de Fayence Dracénie Provence Verdon Agglomération
PROVENÇAL	6	Métropole Aix Marseille CC Cœur du Var CC Golfe de St Tropez CC Lacs et Gorges du Verdon CC Provence Verdon <i>SIVED NG</i>
RHODANIEN	8	CA Luberon Monts de Vaucluse CC Les Sorgues du Comtat CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE) CC Aigues Ouvèze en Provence CC Pays Réuni d'Orange CC Rhône Lez Provence CC Ventoux Sud <i>SIECEUTOM</i>

Tableau 31 : Collectivités acceptant de partager leurs matrices 2020

Ces collectivités (hors syndicats) représentent désormais 56 % de la population régionale (55 % en 2019).

Nota bene : Pour information, l'ORD&EC n'est pas autorisé à exploiter les matrices non partagées. Pourtant, un travail de mise en commun des données financières est indispensable à l'échelle régionale afin d'identifier à terme les leviers d'optimisation du service.